

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
12 NOVEMBRE 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 novembre 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 97 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

~~M. BARVAIS, Président du CPAS~~

M. BEUGNIES, ~~M. BAILLY~~, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, ~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE~~, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avec votre autorisation, nous entamons les travaux, alors, nous avons l'annonce des retards de Mme KAPOMPOLE, de Sandrine JOB, de Mme COUSTURIER et de Françoise COLINIA. Certains points sont remis : le 14, le 19, le 31, le 83 b, le 88 e7, le 63 et le 66. Le PV est à votre disposition sans remarques de votre part d'ici la fin du Conseil, le PV est considéré comme approuvé. Police circulation, point 1, pas de problèmes ?

1^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Jemappes - rue du Fort Mahon - Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/J/53

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^e annexe

b) Jemappes - Rue de la Régence- Création d'un emplacement PMR GEP 6002/J/121

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Mons - rue des Arquebusiers - Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/10

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Nimy - Rue des Roses - Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/NI/21

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Cuesmes - rue Jean Jaurès - Création d'un emplacement PMR GEP 6002/C/48

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Cuesmes - rue de Cibly - Création d'un emplacement PMR GEP 6002/C/22

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Mons - rues Basse, Fariaux et Avenue de l'Hôpital - réglementation du stationnement
GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- h) Spiennes - rue de Nouvelles - Réglementation de la circulation GEP 6002/SP/11

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- i) Jemappes - Carrefour formé par l'Avenue de la Faïencerie et la rue Demalzine -
Réglementation du stationnement GEP 6002/J/OD

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

- j) Jemappes - rue Taillies - Réglementation de la circulation GEP 6002/J/137

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

- k) Mons - Rues de Nimy et place de Bootle - Réglementation du stationnement
GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

- l) Mons - rue de Nimy - Réglementation du stationnement GEP 6002/263

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

- m) Mons - Avenue Baudouin de Constantinople - Réglementation du stationnement
GEP 6002/427

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

- n) Ghlin - rues du Temple et Charles Piron - Création de passages pour piétons
GEP 6002/GH/OD

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

- o) Jemappes - Avenue de la Faïencerie - Réglementation du stationnement
GEP 6002/J/48

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

- p) Nimy - Route d'Ath - Création de deux passages pour piétons GEP 6002/NI/5

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

- q) Mesvin - Point du Jour - Limite d'agglomération GEP 6002/MESV/13

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

- r) Ghlin - Rue de la Garenne - Lotissement de la Garenne – Réglementation de la circulation et du stationnement GEP 6002/GH/35

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

2^e objet : Approbation de l'avenant au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2008-2010. Service Prévention 1.2008.33

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

3^e objet : ASBL « MÉDIATHÈQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ». Compte et bilan des exercices 2006-2007. Approbation. Gestion f. C/C2006-2007.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

4^e objet : ASBL « MÉDIATHÈQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ». Budget des exercices 2007-2008. Approbation. Gestion f. C/B2007-2008/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

5^e objet : ASBL « PLAZA-ART » - Centre de Diffusion Cinématographique de Mons – Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/037

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

6^e objet : ASBL « PLAZA-ART » - Centre de Diffusion Cinématographique de Mons – budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

7^e objet : ASBL « Maison des Ateliers » Mons – Budget de l'exercice 2008. Approbation. (subvention indirecte Ville). Gestion f. C/B2008/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

8^e objet : Redistribution du temps de travail – Prorogation de la réglementation. GRH

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

9^e objet : Autorisation d'intervenir dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Conseil d'État/sanctions disciplinaires. Contentieux DIVIS1

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

10^e objet : Autorisation d'ester en justice en vue de récupérer les traitements versé à un agent définitif victime d'un accident causé par un tiers.
Contentieux ACDTIERS

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

Entrée de Messieurs BARVAIS, HAMBYE, BRESART et de Mesdames COLINIA, COUSTURIER et JOB = 39 présents

11^e objet : Règlement communal sur l'implantation et l'exploitation de magasins de nuit et de bureaux privés pour les télécommunications.
Bureau des Amendes Administratives CB/08/01

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah...Madame MERCIER, Monsieur VISEUR, Monsieur BEUGNIES, Madame MOUCHERON, eh bien dites donc,...alors un mot d'introduction et puis je vous cède bien entendu la parole. Donc, il s'agit d'une proposition que formule le Collège d'un règlement qui vise à clarifier les lieux d'installations des Night Shops, des Phone Shops ainsi que des heures d'ouverture et les conditions qu'ils doivent légalement remplir. Cette proposition, elle est formulée dans un souci de sécurité publique à la lumière des informations et des constatations faites par la police à l'égard d'un certain nombre de Night et de Phone Shops. Les propositions qui sont formulées visent à une réglementation plus claire, qui devrait permettre à la fois par exemple de ne pas avoir des Night Shops trop près des écoles et d'avoir des heures d'ouverture qui seraient plus limitées. Alors, dans l'ordre, je pense qu'il y a Madame MOUCHERON, Madame MERCIER... ? Qu'est-ce que vous préférez ? Madame MERCIER...je vous en prie.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre, je suis un peu morfondu parce quand votre argumentation, celle du Collège, est servie par la Charte du respect de l'autre vous la reprenez chaque fois à votre compte, or, je suis souvent intervenue pour défendre ceux qui se plaignaient de tapage nocturne, de bruits,

bref, d'un manque de tranquillité dans les rues la nuit, et à ce moment-là, la Charte du respect de l'autre n'intervenait pas, n'en déduisez pas que j'accepte les nuisances sonores, les cris, les tapages, les vomissures, l'urine, les bagarres ainsi que la consommation d'alcool chez les jeunes, vous l'avez compris, ce que je demande c'est qu'on se souvienne un peu plus de la Charte du respect de l'autre, merci bien. Donc je me suis, comme vous le voyez placée à un point de vue tout à fait particulier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, dans la foulée, peut-être Madame MOUCHERON d'abord ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci. Donc, dans la foulée de ce que vient de dire Anne-Marie MERCIER, en fait on a eu un débat un peu semblable il y a quelques mois autour des établissements de jeux, et à ce moment-là vous nous proposiez à l'inverse d'élargir les plages horaires, alors on est un peu surpris et si on partage votre souci de diminuer les nuisances sonores et autres nuisances autour de ce genre d'établissements, et je ne veux pas comparer non plus les nuisances provoquées entre certains établissements et d'autres, je suis bien consciente que certains en provoquent plus, mais on regrette un peu un manque de cohérence alors il existe des règlements pour les cafés, des règlements pour les établissements de jeux, vous en proposez un pour les Night Shops, il y en a d'autres pour les établissements où on organise des soirées, on souhaiterait un peu plus de cohérence dans la politique en matière de gestion de la vie nocturne de la Ville mais sinon on partage bien évidemment le souci de réduire ces nuisances et tout ce qui en découle évidemment, voilà merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur, je vous en prie, vous avez une opinion, j'imagine...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On ne doute pas qu'il y a des raisons que vous connaissez mais qui ne sont pas communiquées et donc que la raison connaît, et donc en analysant cette réglementation, il y a 4 pages, alors c'est un modèle du genre en matière de législation maintenant, quand on fait une analyse critique, je dirai avec une pointe d'ironie, c'est un règlement parfaitement jésuite, on le tolère mais dans les faits... Je parle des critères d'implantations réduisent à néant toutes installations. Alors encore une fois, on est tout fait mais on ne voit pas très clair, je vous lis : « Pas plus de 2 magasins Phone Shop à 500 m des deux et pas, à moins de 500 m, d'établissements d'enseignement ou de lieux de culte, ça veut dire que dans le Centre-Ville, concrètement si on applique cette directive, il y a plus de magasins de nuit et donc pour moi, avec ce règlement appliqué à la lettre mais mettons article 1 : « les magasins de

nuit sont supprimés »...Je préfère que ce soit plus clair. Maintenant, il y a des raisons certainement, peut-être qu'à Huis-Clos on pourrait les évoquer peut-être mais en tout cas quand on analyse concrètement les critères d'implantations, à moins de 500 m d'un établissement scolaire, plus de magasins de nuit, ça veut dire qu'il n'y en aura plus...parce que des établissements scolaires dans toutes les rues de Mons, il y en a un, tous les 300 mètres, donc on se pose des questions, on comprend les motivations mais à mon avis vous avez d'autres raisons qui souhaiteraient ne pas être explicitées en public, alors pourquoi pas un débat en Huis-Clos, voilà merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, Monsieur VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui merci. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire puisqu'il y a déjà eu des réunions là-dessus, nous avons un point de vue un peu nuancé, un peu mitigé sur ce dossier-là, on n'est ni tout pour ni tout contre, parce qu'on ne veut pas nier les problèmes, c'est vrai qu'il y a des problèmes et qui sont sans doute d'ailleurs liés à la politique d'attractivité de la Ville, si la Ville attire beaucoup de monde de l'extérieur, bien oui c'est de jour mais de nuit aussi, par ailleurs on ne nie pas les problèmes dont vous faites référence dans les attendus au rapport de police mais on n'a aucun chiffre à ce sujet-là, on aurait bien aimé peut-être voir quelle ampleur ça a réellement et pas seulement « des nombreux rapports de police » mais n'empêche on ne nie pas les problèmes, on est d'accord aussi pour que les exploitants de ces magasins soient correctement identifiés et répertoriés, il n'y a pas de raisons pour qu'ils ne le soient pas, on est d'accord pour qu'ils entretiennent leur trottoir et qu'ils mettent des poubelles mais je suppose que ça, c'est comme pour tout le monde, on a le devoir d'entretenir son trottoir et il y a de nombreux marchands : marchands de frites, marchands de pitas, etc...je suppose qu'ils doivent avoir les mêmes obligations parce qu'ils risquent de provoquer les mêmes nuisances, nous sommes d'accord pour qu'ils soient enregistrés à l'AFSCA mais encore une fois c'est pas que pour les magasins de nuit, tous ceux qui vendent de l'alimentation, j'espère sont soumis à la même obligation, y compris les restaurants, donc pour tout ça il n'y a pas de problèmes, c'est clair que le but qui n'est pas déclaré explicitement comme Monsieur HAMBYE vient de le dire c'est d'étrangler les magasins de nuit : les Phone Shops ou les Night Shops, d'abord parce qu'on leur a collé il y a un exercice ou deux une taxe discriminatoire de 2 500 euros (puisque'il n'y a qu'eux qui sont soumis à cette taxe supplémentaire de 2 500 euros par an) et ensuite quand on réduit leur heures d'ouverture que ce soit minuit ou 1 h du matin, ça ne change pas grand-chose, on réduit évidemment leur chiffre

d'affaire et donc leurs possibilités d'équilibrer leur compte d'autant plus que ils ne pourront plus être Phone Shop ou Night Shop en même temps, je ne vois pas bien l'utilité de cette mesure-là, si ce n'est que pour les empêcher de faire suffisamment de bénéfice pour survivre. Donc, ceux qui sont en place risquent fort de disparaître par manque de rentabilité, et de toute façon il ne s'en installera plus de nouveaux parce que, effectivement comme ça vient d'être dit, pour trouver un endroit qui soit à plus de 500 mètres des écoles, des lieux de cultes et parce que Monsieur HAMBYE n'a pas tout cité, des maisons de repos, des hôpitaux, des auberges, des hôtels, et encore la phrase au bout, il y a des points de suspension pour qu'on puisse encore y ajouter quelque chose. Où voulez-vous trouver un endroit qui soit à 500 mètres de tout ça, c'est d'ailleurs contradictoire parce que, comme je l'ai dit en commission, puisqu'ils ne pourront ouvrir qu'à 18h, pourquoi faut-il qu'ils soient à plus de 500 mètres des écoles puisque les écoles elles sont fermées à 18h, à part les cours de promotion Sociale mais sinon les écoles et les magasins de nuit ne seront jamais ouverts en même temps, ça paraît aussi en partie incohérent pour les Phone Shops parce que avec leurs heures d'ouverture, on ne tient pas compte des décalages horaires et des fuseaux horaires, donc il y a des gens qui, s'ils veulent utiliser les Phone Shops, ne pourront téléphoner qu'au milieu de la nuit chez eux éventuellement. Alors on s'est moqué un peu dans les réunions préparatoires qu'on a eu y compris en commission, que le règlement qui avait été pris à Mouscron était encore plus drastique puisque finalement il envoyait les Night Shop à la campagne mais en réalité on fait la même chose chez nous puisque ce règlement s'applique à toute la Ville de Mons c'est pas seulement intramuros. Où est-ce qu'il restera de la place éventuellement pour être dans les conditions d'installer un Night Shop si ce n'est au milieu des champs, alors comme on l'a déjà dit, bien oui, les cafés, eux, fermeront à 2h ou à 4h du matin, les salles de jeu à 6h, vous m'avez répondu oui mais les salles de jeu provoquent beaucoup moins de désordre, c'est vrai peut-être sur la voie publique mais le jeu est quand même excessivement dangereux, c'est une espèce de drogue aussi, donc les salles de jeu seront ouvertes même jusque 6h du matin et les Night Shops jusqu'à 1h du matin et surtout sur le fond, moi je ne crois pas que cette politique-là empêchera des rassemblements nocturnes que ce soit des rassemblements de jeunes ou autre, se rassembler et vivre la nuit, ce sont des phénomènes sociologiques qui sont maintenant devenus plus généraux dans toutes les villes. La partie de nuit, c'est-à-dire celle pendant laquelle il ne se passe plus rien ou presque rien, diminue de plus en plus et les groupes donc iront ailleurs et les désagréments seront tout simplement déplacés. Ces

désagréments d'ailleurs, je le signale au passage, qui existent déjà ailleurs puisque madame MERCIER l'a rappelé pour le Waux Hall, elle a fait une interpellation il n'y a pas longtemps, il y a le Marché aux Herbes, on a reçu du courrier il n'y a pas tellement longtemps de gens qui se plaignaient du bruit sur la place de Cuesmes, enfin bref, on ne ferme pas pour autant le Waux Hall ou les cafés du Marché aux Herbes parce qu'il y a des nuisances, donc il y a, là aussi une discrimination. On prend aussi le prétexte de l'alcoolisme chez les jeune, c'est vrai que c'est un fléau mais je doute que c'est la fermeture des Night Shops qui va changer quelque chose à ça, il suffira d'acheter ses boissons avant minuit ou avant 1h du matin et de toute façon on boira jusqu'à n'importe quelle heure sur la rue s'il n'y a pas d'autres places, donc pour moi, là où je dis que je suis nuancé c'est parce que je ne conteste pas les problèmes mais on va déplacer les problèmes plutôt que les résoudre c'est plutôt un sentiment selon l'expression consacrée et qu'on a déjà beaucoup utilisée et, tant pis si elle est un peu trop utilisée, mais ici aussi on a l'impression qu'on va casser le thermomètre pour faire tomber la fièvre et on sait bien que ça ne marche évidemment pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur le Chef de groupe.

M Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, oui effectivement, chez nous ça a prêté à de nombreux débats, ce que vous savez Monsieur le Bourgmestre, on est fondamentalement attaché à la liberté d'entreprendre et d'un côté c'est la liberté d'entreprendre opposée à la liberté aussi des autres et à la sécurité et à la tranquillité, c'est donc quand même à mon sens quelque chose de fondamental parce que c'est des valeurs auxquelles on est attaché et auxquelles vous êtes aussi attaché, donc c'est vraiment un problème délicat. Effectivement on assiste de plus en plus à un phénomène de société, d'après les récentes études on dort de moins en moins, on va se coucher de plus en plus tard et en particulier les jeunes, en moyenne on dort 1h30 en moins que nos grands-parents, 1 européen sur 5 travaille la nuit, c'est un vrai problème de société, nos modes de vie et de consommation évoluent, d'ailleurs ici, selon une récente étude, un tiers des repas ne proviennent plus du circuit classique de la distribution et nombre de jeunes font l'impasse sur le petit déjeuner, tout en continuant à prendre trois repas par jour, dont un vers 23h donc évidemment il y a des besoins qui se dessinent de plus en plus tard ; ces besoins, l'initiative privée et l'initiative publique y répondent, par exemple en Alsace il y a des marchés qui sont ouverts la nuit, à Namur on trouve même une crèche ONE ouverte 24h/24, à Bruxelles la STIB développe progressivement un réseau de nuit, nous assistons donc au phénomène des Night Shops,

c'est parce que manifestement ça correspond à une demande, si ça ne correspondait pas à une demande, ils ne seraient pas là. Ainsi, devant cette demande, de nombreuses dérogations étaient prises par rapport à la loi générale puisque la loi générale, auparavant n'autorisait qu'à ouvrir les commerces entre 5h et 20h sauf le vendredi jusque 21h donc, on est obligé de prendre de nombreuses dérogations et afin d'y mettre bon ordre, dans cet esprit, la ministre Sabine LARUELLE a en 2006 élaboré une loi, la loi du 10 novembre 2006 qui permet sous certaines conditions aux magasins dit « de nuit » d'ouvrir entre 18h et 7h du matin et, elle a précisé : « sauf si le règlement communal fixe d'autres heures d'ouverture ». Donc, elle a laissé toute une part de prérogative à l'initiative communale et à l'autonomie communale. D'après l'Union des Villes et des Communes, la loi laisse l'autonomie communale tant du point de vue des conditions d'emplacement que de l'interprétation des autres heures d'ouverture par rapport à la plage fixée par la loi, ça peut se faire dans les 2 sens, dans cet esprit-là, c'est-à-dire que les communes peuvent soit étendre la plage horaire ou, comme on le fait, moyennant motivation, réduire cette plage horaire mais devant les problèmes de certains Night Shops les communes ont mis des conditions restrictives et on vient de le souligner c'est tout à fait exact et parfois abusif comme la commune de Mouscron qui a complètement détourné l'esprit de la loi en utilisant celle-ci dans le but de faire disparaître les Night Shops, la Ville de Mouscron sachant pertinemment bien que le Conseil d'Etat aurait cassé toute mesure interdisant les Night Shops a manœuvré et abusé de la loi, ça c'est clair. La Ville de Mouscron a ainsi été la première à élaborer un règlement mais avec des conditions intenable, par exemple en envoyant les Night Shops dans les champs puisqu'on a lié l'autorisation des Night shops à la densité de la population, dans les faits, ça a fait disparaître complètement les Night Shops à Mouscron, les conditions étaient intenable, ici ça n'est quand même pas le cas, le règlement présenté ici insiste particulièrement sur l'aspect propreté et d'entretien du domaine public, c'est une excellente chose car cet aspect permettra de faire la distinction entre des Night Shops qui défigurent manifestement la Ville et des Night qui, au contraire contribuent à lui donner vie au début de la nuit, c'est précisément sur cet aspect que je pense que l'on doit insister afin de faire, puisque le terme est à la mode, de la discrimination positive entre les Night Shops qui n'en valent pas la peine et ceux qui, au contraire, rendent un service à la population en fonction de ses besoins, car il est évident que, sous prétexte que certains Night Shops posent de sérieux problèmes, notamment d'ordre public, on ne peut évidemment pas tous les pénaliser, c'est un petit

peu comme si on l'on interdisait de rouler en voiture parce que certains roulent trop vite. C'est pour ça que l'aspect propreté, il me semble que c'est là-dessus qu'il faut viser, ça permettra de faire cette distinction entre les différents Night Shops. En ce qui concerne la plage horaire entre 18h et 1h, là je vous remercie Monsieur le Bourgmestre d'avoir augmenté d'1h, cela me paraît correct, je demanderais simplement d'examiner plus tard, si le besoin s'en faisait sentir, la possibilité d'étendre cette plage horaire le week-end. En ce qui concerne les conditions d'emplacements, le règlement effectivement ne permet pas aux Night Shops de se trouver à moins de 500 m d'un établissement hospitalier, d'une maison de repos, là ça me paraît évidemment une bonne chose, qu'il n'y ait pas de Night Shops à côté d'une maison de repos ou d'un établissement hospitalier, d'une auberge, d'un hôtel, d'un lieu de culte, je ne sais pas peut-être à l'occasion des messes de minuit mais il n'y en a pas souvent, je crois qu'à la Noël, là il y en a, d'une école, je ne pense pas qu'elles soient ouvertes le soir et aussi de « ... », je ne sais pas ce que ça veut dire ces trois points de suspension, ça laisse peut-être la porte ouverte mais je suppose de toute façon qu'il faudrait revenir devant le Conseil Communal pour remplir les points de suspension. Donc, là je demanderais, Monsieur le Bourgmestre, d'appliquer ces règlements notamment en ce qui concerne les emplacements avec tolérance et surtout de ne pas sombrer dans les mêmes manœuvres qu'à Mouscron et si je peux avoir cette garantie, Monsieur le Bourgmestre, il n'y a aucun problème, nous voterons ce règlement et j'ajouterai que je demanderais alors de revenir plus tard avec une évaluation de ce règlement par rapport à ce que effectivement ça a produit sur la tranquillité publique, je vous en remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, quelques éléments de réponse, d'abord je tiens à vous remercier et je comprends parfaitement et le Collège avec moi que, dès qu'il y a ce type de réglementation surtout dans une ville où nous tentons de permettre l'expression la plus libre possible de l'existence de chacun, quand un tel règlement vient au Conseil Communal qu'il y ait des interrogations, des questions. Il y a eu d'ailleurs eu réunion des chefs de groupe. C'est vrai qu'il était prévu de fermer les Night Shops à minuit, les chefs de groupe ont demandé 1h, je pense que le Collège peut se rallier à cette proposition, mais je voudrais vous répondre point par point et évoquer quelques éléments :

1) on peut avoir de l'humour, il n'y a aucune intention d'être jésuitique et donc, je ne suis pas allé mesurer avec précision, je me suis basé sur un certain nombre de rapports mais c'est clair que pour éviter toute critique de cette nature parce que, en l'occurrence,

le souci du Collège et le mien en particulier est un souci de sécurité public au sens large et la Ville de Mons a besoin en cette matière d'une maîtrise réaffirmée et c'est dans le cadre de cette maîtrise réaffirmée qu'un certain nombre d'actes doivent être posés dont celui qui nous est proposé par le Collège. Bien entendu se rassembler la nuit, je n'ai aucun problème, moi-même suis un noctambule et je pense que, parmi ce Conseil je dois être avec quelques autres cités en exemple pour pouvoir me rencontrer à 1h, 2h, 3h voire un peu plus tard durant le week-end au centre de la Ville de Mons, et donc, je suis de cet avis qu'en effet il doit y avoir et c'est normal, une vie nocturne, que celle-ci doit se faire avec les degrés de liberté les plus larges possibles tout en respectant la tranquillité bien entendu des personnes qui résident en ville, j'étais voici quelques jours à l'ULB où je voyais encore les forces de police devoir essayer de trouver un équilibre entre des soirées estudiantines et bien entendu des riverains qui souhaitent dormir et donc il faut trouver un équilibre qu'on essaie d'assumer au mieux de nos possibilités et nous le faisons en permanence. Alors il y aurait des contradictions avec les endroits de jeux, si vous me demandez de faire un règlement moral, ça bien entendu vous êtes tombé sur la mauvaise personne, je veux de la moralité et de l'éthique mais je n'ai pas encore pour vocation de dicter ce qu'est ou n'est pas la bonne règle pour les uns et les autres. En revanche, notre responsabilité et la mienne en particulier, elle est de la sécurité publique, les constatations faites par la police à l'égard des salles de jeux et les constatations faites à l'égard des Night Shops sont des constatations différentes et quand on a élargi les plages pour les endroits de jeux, ça a été fait sur une base objective comme sont proposées les mesures de ce règlement. Je vous disais pour éviter qu'on ne dise 500 m c'est de trop, moi je suis prêt à accepter avec le Collège un amendement qui fixerait à 300 m et pour donner raison au chef de groupe libéral les trois petits points je les supprime et on met un point parce que ça, en effet, c'est une erreur de la machine, il n'y pas de raison de mettre trois petits points. Par ailleurs, pour les écoles, je ne voudrais pas citer à la barre Madame COLINIA qui est présente mais elle sait comme d'autres chefs d'établissements, il se fait que dans les comportements actuels, il n'est pas rare de constater qu'à l'ouverture de ces Night Shops beaucoup de jeunes adolescents qui ne sont pas rentrés directement chez eux profitent de cette occasion. Je ne dis pas qu'en réduisant le nombre on résout tous les problèmes, ce n'est pas vrai, ils peuvent aller ailleurs mais si on peut raisonnablement autour des écoles et ailleurs limiter à 300 m je pense que ce serait quelque chose de raisonnable, on mettrait 300 au lieu de 500. Pour ce qui concerne maintenant les demandes formulées, je veux bien

entendre tout ce que j'ai entendu et certains commentaires avec plaisir mais de quoi s'agit-il ? La volonté de faire en sorte d'être informé et d'avoir une autorisation avant de s'implanter, très objectivement moi je suis pour la liberté « libre » étant très rimbaldien mais je constate qu'au Centre-Ville il y a quand même un nombre considérable de Night Shops, je finirai par croire que les montois vont tous faire leurs courses la nuit et pas le jour vu la densité de ces Night Shops, je ne sais pas si vous en avez constaté le nombre, mais il y a, ils changent de propriétaire, tout ça se fait sans la moindre autorisation préalable est l'idée est qu'on puisse savoir, le fait de savoir qu'un Night Shop va s'installer et qu'on fasse bien la distinction entre le titulaire d'une autorisation pour s'installer et l'autorisation de la personne à l'intérieur, je vous passe les détails de la difficulté que peuvent avoir notamment les services de contrôle pour savoir si la personne qui est à l'intérieur de ce Night Shop est bien la personne détentrice des documents ou si elle a la légitimité d'y travailler à l'intérieur, est-ce qu'elle est propriétaire, est-ce qu'elle est uniquement exploitante, quel est son statut ? Nous avons prévu des cartes, une carte d'exploitant, soit une personne physique, c'est une carte pour personne physique, si c'est une société, une carte de société et en même temps une carte pour la personne qui se trouve dans le lieu, on a prévu aussi que quand il y a revende, parce que bien entendu, vous n'avez pas tous les éléments de tous les Night Shops, je peux comprendre mais parfois ça se revend, ça change de propriétaire, mais les services de police découvrent en faisant en examen ou l'autre, que ce n'est plus la même chose et il faut rechercher et faire une enquête à posteriori mais on demande que quand il y a un changement de propriétaire ou un changement de personne qui est à l'intérieur et qui exploite effectivement eh bien que nous en soyons informés et qu'une nouvelle demande soit formulée sans interruption du commerce mais que dans les trois mois on puisse régulariser. Qu'est-ce que nous demandons ? On demande un extrait des données de l'entreprise délivré par la Banque Carrefour des Entreprises (quand c'est une entreprise) avec les numéros d'identité, la copie de la notification de l'enregistrement auprès de la SCA ainsi qu'un accusé de réception, on demande une attestation de conformité au règlement général des installations électriques, notamment pour les Phones Shops mais, Chers Collègues, on n'en est pas encore au scandale, je veux dire on essaie d'avoir une attitude et je suis d'accord avec certains membres que cette attitude avec l'AFSCA et autres, pour tout ce qui concerne l'alimentation doit se faire, ne serait-ce que vérifier si un frigo est bien tenu à bonne température et qu'on n'est pas en train de faire germer les yaourts, les fromages, le jambon, même si les dates de

péremption sont indiquées sur ces produits parce que les dates de péremption n'ont de sens que si on maintient les produits à une température telle qu'elle est prescrite. Ecoutez, c'est quand même pas encore quelque chose qui dépasse l'entendement ! Alors voilà un peu le sens et je suggère que nous acceptions deux amendements et je voudrais en formuler un troisième parce que j'ai relu le document et il y a une redite donc non pas les 3 points mais 1 point non pas 500 m mais 300 m pour éviter d'être taxé de jésuite ou en tout cas d'avoir eu cette intention, et je me suis aperçu qu'à l'article 7/2, je redis la même chose que ce que j'ai écrit à l'article 13, c'est-à-dire qu'en cas d'infraction du présent article le Bourgmestre pourra ordonner la fermeture immédiate de l'établissement, cette fermeture devra être confirmée par le Collège Communal lors de sa plus prochaine séance comme c'est écrit à 2 reprises, je pense qu'on peut supprimer celle de 7/2. Alors, si vous souhaitez répliquer, bien sûr vous avez le droit, oui je vous en prie monsieur.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une petite réplique à propos des 300 m ou des 500 m c'est impossible de savoir si ça change quelque chose, même on mettrait encore 100 m que ça ne changerait rien je n'en sais rien, il faudrait voir sur une carte où se trouvent tous les endroits autour desquels il ne peut pas y avoir de Night et voir s'il reste du terrain disponible, enfin,...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est vrai mais regardons quand même, vous comme moi connaissons la Ville, vous voyez où sont les écoles, l'IESP qui est ici plus loin, il y a Saint-Luc, il y a l'Athénée... On voit très bien où c'est, donc il me semble que tout à fait, d'une manière raisonnable 300 m est quelque chose de plus que raisonnable.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Pourquoi ne pas mettre un nombre maximum pour l'intramuros ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, ... Je ne vous demande pas de me faire confiance, surtout que vous êtes l'opposition et je peux comprendre et on est là pour répondre à vos questions mais le règlement n'a pas été fait par distraction ni sur base de fantasmes nocturnes que nous aurions, tout ça a été préparé par des juristes de qualité avec un soin particulier, je suis tout à fait d'accord de ne pas donner cette image qu'on n'en voudrait pas ; 500 m bon je comprends, je vous propose 300 m. A l'expérience s'il y avait comme le disait Monsieur BEUGNIES à revenir devant le Conseil Communal, ce n'est quand même pas un drame de revenir et de trouver que... tout le monde peut se tromper, nous aussi, et on fait le point dans un délai raisonnable en fonction du

fonctionnement et de ce qu'on entendra et voilà, on peut toujours le modifier. Moyennant ces deux amendements, alors...oui

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Et quand à l'extension possible des horaires le week-end? Parce que vous ne nous avez pas répondu...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais si j'écoutais ce que me recommandent les services de police, ça serait juste l'inverse et donc pour ne pas, ni suivre les uns, ni suivre les autres, je m'autorise au nom du Collège de tenter d'avancer avec le règlement comme il est là, on le teste, c'est un peu ce que dit Bernard BEUGNIES et ça je peux comprendre parce personne ne détient la vérité pas plus nous que les autres ; on le met en œuvre, on voit comment ça réagit, on voit ce que ça donne et bon on peut revenir soit parce que vous nous interrogez soit on demande une évaluation et on apportera les modifications mais en attendant on a posé un acte, les services de police peuvent travailler, et sur base de ce que nous aurons, dans des délais raisonnables, à mon avis de quelques mois, le temps que tout cela se mette en route, les autorisations, voir un peu comment ça réagit et puis on revient au Conseil Communal. Ce n'est pas un acte politique de la majorité, c'est d'une autre nature...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Parce qu'on partage l'objectif de la mesure et moyennant le fait qu'on puisse revenir sur le règlement après évaluation et le modifier si nécessaire, on votera le point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTÉ (avec les amendements)– 28^e annexe

12^e objet : Projet Phasing-Out – Réaménagement du Parc du Château Comtal.
Approbation de l'avenant n° 5. 3e/5^e E/2005/773.115.MG

13^e objet : Projet Phasing-Out. Réaménagement du Parc du Château Comtal. Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avenant. 3e/5^e E/2004.773.150.MG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Simplement pour dire qu'on s'abstient sur le 12 et sur le 13 on a déjà souvent expliqué à propos du réaménagement du Château Comtal les réticences que nous avons mais je fais remarquer qu'on commence déjà à l'avenant n°5 au 12, ça commence à chiffrer.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons simplement eu des informations comme quoi le projet qui avait été fait, qu'on ne conteste pas, nullement, qu'à à l'auteur ni quand à la qualité mais n'avait pas été fait d'après les arbres existant et c'est ce pourquoi on s'abstient.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les arbres existant...encore un qui...il n'a pas bien compté les arbres c'est ça ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On n'a pas tenu compte de l'ensemble des arbres qui se trouvaient sur le site, on en a fait table rase.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, la prochaine fois le Bourgmestre ira compter les arbres lui-même.

L'assemblée passe au vote du 12^e objet qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 29^e annexe

L'assemblée passe au vote du 13^e objet qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 30^e annexe

14^e objet : Projet Phasing-Out – Aménagement de la Grand-Place – Traitement de l'espace public – Réalisation d'une fontaine à rideaux d'eau – Approbation du décompte.

REMIS

15^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail (horaire de travail du personnel administratif du service ACASA) – Modification - Approbation. GRH 4399

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

16^e objet : Tutelle du CPAS – Règlement de travail applicable au personnel de l'Administration centrale et de ses services (ACASA, Département garde à domicile) – Modification – Proposition d'approbation. GRH 4399

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

Entrée de Monsieur BAILLY = 40 présents

98^e objet : Motion relative au marché de tenue de la comptabilité de l'Orchestre de Chambre de Wallonie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 98, la motion de l'Orchestre, je vous en prie

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre on a déjà eu l'occasion de parler de ce problème, ce dossier c'est-à-dire le marché de services qui consiste en la tenue de la comptabilité et le secrétariat social de l'Orchestre de Wallonie. On en a d'ailleurs déjà parlé en commission, je crois que c'était au mois de septembre, et vous-même vous nous avez dit alors : « oui mais minute, la Ville n'a pas le pouvoir d'intervenir dans une ASBL qui est autonome, donc c'est pas nous qui pouvons donner des ordres dans une ASBL, c'est vrai que par après vous avez déclaré ceci en séance publique : « Le Comité de direction me dit-on a décidé en effet d'ouvrir la publicité mais la décision se prend définitivement lors du Conseil, au prochain Conseil d'administration la décision sera prise et vos souhaits seront exaucés », que nos souhaits soient exaucés ce sera la décision du Conseil d'administration et on ne peut pas préjuger mais donc effectivement, vous ne pouvez pas, vous, vous prévaloir d'un engagement ferme parce que vous n'êtes pas habilité, en tant que Ville, à changer la façon de faire de l'Orchestre, c'est une promesse du Comité de Direction et donc cette motion, qui s'appuie sur toute une série d'attendus que je ne répéterai pas ici mais enfin qui démontrent qu'il y a là un réel problème dans la rémunération de cette comptabilité, cette motion elle vise à concrétiser les engagements verbaux et à donner un mandat clair aux administrateurs qui représentent le Ville de Mons dans l'Orchestre, donc ce mandat

c'est nous qui allons le donner par le vote aujourd'hui, à mon avis le vote ne devrait pas faire de problèmes parce que les discussions préalables qu'on a eu, il semble bien qu'il n'y ait pas de difficultés sur le fond mais donc, nous faisons ça pour officialiser les choses, pour les concrétiser, pour donner un mandat clair aux représentants de la Ville de Mons au sein de l'Orchestre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, d'autres remarques ? Ce que le Collège propose c'est de ne pas suivre, ce qui est rare, parce qu'en général j'écoute attentivement les bons conseils de l'Opposition, de voter contre votre motion pour la raison suivante, je pense que la volonté réelle du Comité de Direction et du Conseil d'Administration de répondre à la demande que nous avons formulée nous en Conseil en septembre et en effet vous avez lu avec précision ce que j'avais dit à l'époque, demande a été formulée à l'Orchestre, le Comité de direction, j'ai le PV devant les yeux, s'est engagé à poser la question au Conseil d'Administration du 9 décembre et donc je dirais que par élégance, j'attendrai le 9 décembre que le Conseil décide, et si le 9 décembre le Conseil fait la sourde oreille malgré que c'est le Conseil de l'Orchestre, alors je reviens vers vous et on prend une motion mais permettons à l'Orchestre d'assumer ses propres responsabilités, voilà un peu la décision du Collège.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je retiens la leçon : c'est quand vous dites quelque chose, vous êtes d'accord avec vous-même, ce qui est la moindre des choses mais quand nous disons la même chose, vous n'êtes plus d'accord avec nous, donc nous allons quand même mettre la motion aux voix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, on va remettre aux voix...Je mets aux voix la proposition de motion du groupe Ecolo.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais ajouter simplement ceci, c'est que effectivement moi j'avais demandé qu'on fasse un Marché Public, vous m'avez donné cette garantie-là, on vient de le dire lors d'une séance publique, maintenant vous demandez par élégance d'attendre le 9 décembre et que si ça ne va pas après on reviendra avec une motion, il me semble qu'effectivement on n'a pas à voter la motion maintenant puisque ça serait comme vous le précisez tout à fait inélégant et je vous fais confiance de ce point de vue-là, puisque moi je fais partie de la majorité je vous fais confiance dans tous les sens du terme et j'attendrai le 9 décembre et je peux vous dire que moi aussi, si le 9 décembre le Conseil d'administration ne s'exécute pas conformément à votre souhait, alors je voterai la motion, je peux vous le garantir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

8 OUI : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT
 31 NON: Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO
 1 ABSTENTION : M. TRANCHANT

REJETE

17^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Création de classes maternelles au 01.10.2008. 8^e/1^e/64

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

b) Suppression de classes maternelles au 01.10.2008. 8^e/1^e/64

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

18^e objet : PGV 2008 – coordination contrat Ville – acquisition de matériel informatique – imprimante multifonctions Approbation du Cahier Spécial des Charges, détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/3^e E/2008/832.23902/SMC/CB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre, il s'agit donc ici de l'achat d'une imprimante multifonctions, je suppose qu'au prix indiqué elle doit accepter le papier recyclé, ça je ne l'ai pas trouvé dans le dossier si vous pouviez me le dire je serai contente, pouvoir utiliser le papier recyclé ne suffit pas il faut l'utiliser, je voudrais savoir si on le fait et si oui, si on le fait au maximum du possible, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : A l'imprimerie communale oui et on va donner les instructions dans ce sens je pense, c'est-à-dire qu'on fait des recto-verso, etc...mais donc si vous avez connaissance de lieux où ça ne se fait pas, faites nous signe mais on va donner des instructions dans ce sens, oui ça c'est clair.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une Ville au développement durable...

Considérant ces explications, c'est oui Madame ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, il n'y a pas de soucis.

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

19^e objet : ASBL « ECOMONS » - Garantie par la Ville d'un second emprunt de 250.000 euros jusqu'en septembre 2014 dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013 (promesse ferme subsides F.S.E.). Gestion f. Garantie/ASBL

REMIS

Entrée de Mme KAMPOPOLE = 41 présents

20^e objet : Macaron de stationnement. Majoration à intervenir à partir du 1^{er} janvier 2009. Gestion f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah...Les macarons vous inspirent, je commence par Monsieur MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Donc en fait, en quoi consiste ces macarons, c'est une somme de 300 euros que l'on fait payer à des personnes qui viennent travailler en Ville et on demande à ce que ces 300 euros soient doublés, donc les personnes qui viennent travailler en ville paieraient 600 euros et ça c'est dans le but d'éviter les voitures-ventouses. Je ne connais pas très bien ce que font toutes ces personnes qui viennent travailler en Ville mais dans mon environnement habituel, que ce soit la famille, que ce soit des amis, que ce soit d'autres personnes, je connais un certain nombre de commerçants qui ne sont pas tout à fait satisfaits du doublement de cette taxe, en fait ils considèrent un peu que c'est une taxe qu'on double comme ça sans trop en avoir l'air, alors voilà pourquoi ces commerçants ne sont pas tout à fait d'accord, ils sont déjà pénalisés dans le fait que les commerçants de l'intramuros, on donne des taxes à payer pour parquer leur voiture, alors que des gens qui sont extramuros n'ont pas cette taxe à payer, alors maintenant doubler cette taxe ça devient un peu compliqué pour eux, étant donné la conjoncture actuelle et les commerçants de l'Intramuros qui ont déjà parfois des difficultés à surnager, la question que moi je me pose : est-ce qu'on en a parlé aux représentants, aux associations qui représentent les commerçants, est-ce qu'on a demandé un petit peu l'avis de tout le monde parce qu'à mon point de vue ça représente cette taxe, c'est une taxe supplémentaire qu'on fait payer à des personnes qui ont déjà d'énormes difficultés maintenant à nouer les deux bouts. Du point de vue d'empêcher ces voitures-ventouses, en fait imaginons, au lieu de payer 300 euros, la personne paie 600 euros mais elle doit quand même se parquer, et elle le fera et si elle se parque le problème des voitures-ventouses et des espaces que l'on prend au niveau des parkings,

ce n'est pas résolu, maintenant si cette personne ne paie pas sa taxe et met dans les parcmètres un peu à la fois des sommes tous les jours, le problème des voitures-ventouses n'est pas résolu, alors je ne comprends pas très bien que l'on dise que l'on procède de cette manière pour éliminer les voitures-ventouses moi je pense que c'est plutôt quelque chose de déguisé pour faire payer plus de taxes aux habitants de l'intramuros. Voilà, c'est mon point de vue.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, donc, actuellement quand vous avez une voiture dans le Centre-Ville, vous avez 3 possibilités soit vous payez l'horodateur, soit vous ne payez pas et vous avez 15 euros d'amende, soit vous payez un macaron et vous êtes tranquilles pour toute l'année. Alors, Chers Collègues, dans ce point 20 de l'ordre du jour notre Conseil communal doit se prononcer sur l'adoption d'un règlement de stationnement pour les exercices 2009 à 2013 c'est le seuil de la mandature et ce, principalement au sein de notre intramuros, nous pensons que l'adoption de ce règlement nécessite une discussion et ce sur la politique de mobilité qui est voulue par notre Conseil communal, quelle mobilité prône-t-on au Centre-Ville ? On parle de mobilité ici, pas des PMR, ni des cyclistes pour une fois des voitures. Alors, 2 choses, j'ai des points donc, on ne va pas accuser les autres, dans les années 2000 le Conseil communal a décidé la création d'un centre commercial concurrent « Les Grands Prés », centre commercial concurrent où, au niveau du parking, nous avons une différence de traitement, Les Grands Prés, vous avez un parking illimité, facile d'accès et gratuit, dans le Centre-Ville nous avons un parking limité, peu accessible, en tout cas, il faut quand même des efforts pour trouver surtout quand on n'est pas montois, déjà pour nous quelques fois les sens uniques changent et on doit faire un casse-tête technique et coûteux, coûteux, il faut payer, alors ça c'est un premier élément. Deux centres commerciaux concurrents, l'un gratuit l'autre payant, la deuxième chose et tous qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, nous avons des contraintes budgétaires, j'ai pris mon dictionnaire, j'avoue que le français ça se soigne et j'ai dû regarder dans les documentations, il y avait lieu d'obvier l'état des finances communales, « obvier », via voie en latin et donc c'est prendre des mesures efficaces pour prévenir à mon avis la déliquescence des finances publiques, bon, donc j'imagine que les recettes diminuent, je ne dis pas ce que j'ai dit, mais en tout cas c'est pas clair, alors, troisième point, le Conseil communal, pour le budget 2008, a approuvé le budget des horodateurs : 2 millions d'euros ; c'est la recette annuelle des horodateurs. On sait bien qu'il faut des horodateurs pour éviter les voitures-ventouses, on sait bien qu'une politique de mobilité

est de décourager le recours à la voiture, on est tous d'accord. La question est, la question que je pose, c'est un débat, j'aurai peut-être pas la réponse tout de suite mais c'est une idée que je lance : si nous voulons développer le Centre-Ville et je crois que le Conseil ou le Collège s'y attache avec tous les plans qu'il développe au niveau de l'attractivité du Centre-Ville, si on veut développer le Centre-Ville, ses activités, qu'elles soient culturelles, services, commerces, associatifs et ainsi de suite, je pense qu'il faut davantage créer des incitatifs pour susciter l'engouement du Centre-Ville au niveau des voitures et c'est une idée que j'avais vu il y a 25 ans à Annecy, que je reprends, mais bon...il y a des gestionnaires ici, au sein du Collège qui sont plus qualifiés, qui vont davantage à l'étranger et qui voient davantage de centres-villes et de manière de gestion, mon idée c'est que il fallait donner aux personnes qui veulent franchir les boulevards un avantage, un gain financier par rapport à ceux qui restent dans le centre commercial car il y a quand-même une différence de traitement, tout le monde le concède, alors j'avais imaginé, je laisse à votre sagacité le soin d'apprécier si ce petit incitatif, cette petite pilule bleue qu'on donnerait pour susciter l'attractivité ne serait-ce pas un quart d'heure, 20 minutes de gratuité à toute personne qui rentre dans le Centre-Ville, en tout cas à Annecy, c'était comme ça 20 minutes de gratuité et après, c'est payant mais bon c'est une idée que j'émetts puisque je vois que dans les « zones oranges » pour 30 minutes c'est 50 centimes dans les zones jaunes 40 minutes c'est 50 centimes, dans les zones vertes 20 minutes c'est 25 centimes et donc je laisse aux gestionnaires du Centre-Ville cette idée de gratuité un quart d'heure, 20 minutes. Voilà, merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui je vous en prie Monsieur TRANCHANT.

M. André TRANCHANT, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, on parle là des macarons et le Conseiller communal MERCIER a parlé pour les commerçants moi je voudrais intervenir pour tous les employés qui travaillent dans les commerces, vous vous rendez compte de l'énorme difficulté qu'ils ont à payer 300 euros supplémentaires, surtout que les $\frac{3}{4}$ ne sont pas remboursés par leur employeur. Moi je ferais une proposition, je ne sais pas si elle est faisable, c'est la gratuité pour tous ceux qui travaillent dans les commerces, les employés je parle, je ne parle pas des commerçants ou faire un geste pour eux parce qu'on parle des commerçants mais on ne parle jamais des employés qui travaillent dans les commerces.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur VISEUR...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais dire ceci : ceux qui prennent un macaron ça veut dire qu'ils viennent très souvent à Mons, si on fait un calcul très simple de dire sur 365 jours en retirant les dimanches et quelques jours fériés, ils viennent 300 fois par an à Mons, pour 600 euros ça fait 2 euros le parking si ce sont les commerçants dont on a parlé, ça fait partie de leurs frais généraux dont ils peuvent encore déduire de leurs bénéfices, ça revient donc entre 1 euro et 1 euro et un peu plus par jour, sans compter que les horodateurs ne permettent pas de tricher mais que les macarons peuvent permettre de tricher puisque normalement, on doit rester le temps permis dans la zone mais on sait bien comment les choses vont, ou bien on va se garer un peu plus loin et c'est toujours le même macaron qui paie ou bien même on change directement le..., non moi je trouve que ce n'est pas excessif pour pouvoir se garer presque en permanence dans Mons. D'un autre côté, vous vous souviendrez peut-être que j'avais personnellement proposé la première demi-heure gratuite c'était à la fin de la législature précédente en prenant l'exemple de la Ville de Soignies, parce que à Soignies c'est comme ça, vous garez votre voiture, vous allez appuyer sur l'horodateur pour constater l'heure, vous recevez un ticket gratuit d'une demi-heure, vous faites vos courses, quand vous n'avez qu'une petite course à faire et vous partez, si c'est plus long évidemment vous ne pouvez pas rester plus longtemps qu'une demi-heure mais c'est un système qui en tout cas donne beaucoup de satisfaction à Soignies à l'époque vous m'aviez dit oui mais on a fait une étude sur la mobilité, le parking, on a payé bien cher TRANSITEC, etc. C'est pas la bible pour moi, c'est pas parce qu'on a payé une étude que maintenant on ne peut plus rien faire d'autre, on peut encore avoir de l'imagination à côté de cette étude mais vous aviez dit que vous alliez poser la question à ces experts qui travaillaient pour la Ville de Mons de voir ce qu'ils en pensaient, ce n'est jamais revenu au Conseil communal, c'est peut-être l'occasion de faire le point là-dessus, ou en tout cas je vous demande qu'on y revienne prochainement si vous n'avez pas ici la réponse à me donner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup chers collègues, bien que ce soit dans les dossiers de Monsieur MILLER, j'imagine qu'il ne se vexera pas si l'Echevine fonctionnellement responsable puisse fournir quelques explications.

Mme Francine CRUVEILLER : Merci Monsieur le Bourgmestre. Comme l'a expliqué Monsieur VISEUR le macaron n'est pas du tout un droit de stationnement illimité, il est fait simplement pour se garer dans des endroits avec horodateurs, avec le maximum de temps de l'horodateur. Les commerçants ont été contactés, ils sont les premiers à demander à ce qu'il n'y ait plus de voitures-ventouses pour permettre à leur clientèle

d'accéder justement au Centre-Ville et puis ceux qui ont des macarons ne sont pas forcément des gens qui travaillent, on a des gens qui ne travaillent pas qui ont acheté des macarons, et là on doit aussi être beaucoup plus ferme sur le règlement et éviter ce genre de d'abus, on met un macaron, on est tranquille pour la journée et bien non, c'est pas ça du tout et en plus vous l'avez dit aussi pour les macarons, on peut le déduire fiscalement donc tout compte fait ça revient qu'à la moitié du prix et ça permettra de désengorger un petit peu le Centre-Ville. Il faut savoir qu'il y a 400 macarons qui sont achetés par an et ce sont 400 voitures-ventouses dans le Centre-ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie Madame l'Echevine, je voudrais juste apporter quelques informations et je remercie d'ailleurs Monsieur VISEUR pour les explications fournies car elles sont tout à fait justes. Par rapport à Monsieur HAMBYE, permettez-moi juste de faire cette remarque, si on devait vous suivre et considérer que, pour le commerce de la ville, il faudrait « Mutatis mutandis » ce qui existe au Grands Prés, ça voudrait dire que les 20 000 emplois que l'on compte sur la Ville sans compter les étudiants, etc, personne ne devrait venir en Ville pour qu'on puisse alors trouver le matin des parkings dans un état comme on peut le trouver au Grands prés à 9h du matin, mais la grande vertu d'une ville c'est justement ce mélange entre à la fois des activités professionnelles de toutes natures, dont le commerce qui est important mais je rappelle que nous sommes capitale de la province la plus peuplée de Belgique et que nous comptons en nos murs, dans l'intramuros, un nombre considérable d'institutions de toutes natures et des gens qui y viennent travailler, je me souviens aussi de tout un débat que nous avons eu pour ces personnes qui viennent travailler et quand on a fait faire, c'est-à-dire mon prédécesseur, de mémoire, qui a fait faire l'étude par TRANSITEC, j'en garde un souvenir particulier parce que je ne me souviens plus du montant exact mais j'avais trouvé que ça a coûté très cher, donc c'est une étude qui a certainement fait l'objet d'une analyse très détaillée mais que constatait-on ? On constatait que l'un des grands handicaps pour le développement des commerces intramuros c'était les voitures-ventouses, qu'est-ce qu'une voiture-ventouse ? c'est une voiture qui arrive le matin à une certaine heure et qui reste toute la journée jusque 15h, 16h voire au-delà, durant tout le temps où cette voiture-ventouse reste dans l'emplacement de parking, personne d'autre ne peut s'égarer et la mobilité par rapport au parking est une mobilité nulle puisque s'il n'y a pas de places, on a beau avoir des emplacements, si les emplacements sont pris par des voitures-ventouses, pour les commerçants, il n'y a rien, alors on a avancé, élargi les zones horodateurs et on a mis au point et ça nous coûte très cher, les parkings de persuasion pour persuader les gens qui travaillent en ville de ne pas venir avec leur voiture mais d'aller s'installer sur deux

parking que nous avons désignés et il y a un minibus qui toutes les 10 minutes fait l'aller-retour pour permettre aux gens de venir au Centre-Ville. Nous l'avons fait, en plus nous avons les services TEC, nous avons les services des minibus gratuits à l'intérieur de la Ville et bien entendu de tenir compte aussi des gens qui doivent absolument venir avec des véhicules au Centre-Ville qui ont un commerce, qui ne sont pas là de 9h du matin ou de 8h au matin, ou de 7h au matin à 15 ou 16h mais qui arrivent à 7h et qui doivent repartir, qui doivent revenir à midi, etc, et c'est essentiellement pour ce profil-là que ces macarons avaient été conçus et on s'est rendu compte que, le calcul a été fait par Monsieur VISEUR, nous devions en augmenter le montant, voilà, est-ce qu'il faut un quart d'heure gratuit, une demi-heure gratuite ? Dans l'état actuel des choses, il y a pour les parkings couverts, en effet, un quart d'heure gratuit, pour le reste de la Ville compte tenu des montants qui restent extrêmement modérés par rapport à d'autres villes, là on y reviendra lors d'un prochain Conseil communal, on a considéré que ce n'était pas l'élément déterminant. Je vais dire ce n'est pas le fait de demander 50 cents pour 20 minutes ou 30 minutes en plus qui est un élément déterminant d'autant plus qu'il faut aller à la machine, parce que gratuit ou pas gratuit, il faut faire le pas, il faut aller à l'horodateur, il faut quand même y mettre quelque chose, donc, c'est une discussion. Je ne rejette pas cette discussion là, je ne prétends pas que c'est bien, pas bien, je dis simplement que quand on regarde les prix que nous pratiquons et qu'on fait des comparaisons avec les autres villes, cela me semblait une attitude qui est une attitude raisonnable. J'en termine en vous disant qu'on essaye d'avoir un autre parking couvert. Alors, quand on fait l'analyse de nos parkings couverts, il y a des moments où c'est très rempli et d'autres où c'est vide avec, je pense, un côté injustifié, je me dis que parfois c'est la signalétique, la signalisation qui n'est peut-être pas la plus appropriée, elle est très belle mais bon, cela n'a pas l'air de conduire les gens dans les parkings couverts. Tout cela est à l'étude, comme est à l'étude le fait de pouvoir bénéficier d'un nouveau parking couvert, l'idéal serait qu'un privé vienne et exploite un parking couvert dans l'un des endroits proches de la Grand' Place.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On va voter pour mais comme vous l'avez proposé, on souhaiterait vraiment avoir la discussion...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Vous avez raison, j'ai oublié de dire quelque chose : l'étude TRANSITEC qu'on a demandé de réévaluer, on dit que ce n'est pas au Conseil c'est vrai mais c'est en Commission de Mobilité, mais je n'ai aucun problème, parce que je veux la transparence sur tout, donc, si vous souhaitez, pour la Commission de Mobilité, une fois l'Echevine viendra et on fera l'examen, à la limite on prend un quart d'heure et on demande

aux experts de venir nous expliquer leurs conclusions. Ou alors on fait une « toutes sections », c'est plus facile, on n'encombre pas le Conseil et vient qui le souhaite, on demande aux experts de venir et ils expliquent, vous verrez parce qu'il y a tout le plan, des doubles sens, bon.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. DI RUPO
1 NON : M. TRANCHANT

ADOPTE – 36^e annexe

21^e objet : Règlement taxe de stationnement payant/taxe prorata temporis : modification d'un « attendu » et de la « validité ». Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

Entrée de Monsieur LAFOSSE = 42 présents

22^e objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2008. Gestion f. MB2/2008

M. Richard MILLER, Echevin : Chers collègues, la deuxième modification budgétaire pour l'exercice 2008 qui est soumise à votre examen se caractérise principalement par le fait que nous mettons en œuvre le nouveau mécanisme d'attribution du Fonds des Communes tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement Wallon. Les effets sont les suivants : les dotations « Fonds des Communes » que vous retrouvez page 46 sont regroupées sur une seule fonction, 0201466.01 qui passent de 23.736.677 euros à 31.114.422 euros. Augmentation donc de 7.377.000 euros mais dont il faut enlever 3.636.000 euros qui étaient déjà indiqués en dotations spécifiques. L'augmentation réelle est donc, par rapport au budget initial 2008, de 3.166.268 euros, à cet apport positif donc à cette augmentation en recettes, il faut également ajouter une réduction de dépenses de l'ordre de 12.255.694 euros desquels il faut également

enlever certains remboursements qui étaient déjà pris en charge par l'autorité supérieure, dont 6.713.670 euros. Bref, en résumé, le gain total dans le cadre de la révision du Fonds des Communes par rapport au budget initial 2008 est de 3.166.268 euros supplémentaires + une moins dépenses de 5.542.024 euros, ce qui signifie un gain de 8.408.292 euros.

Comme vous le savez, la nouvelle procédure pour ce qui concerne l'attribution des montants du Fonds des Communes implique la cessation du mécanisme Tonus donc c'est la raison pour laquelle vous voyez 6.850.000 euros qui avaient été indiqués à l'initial 2008 disparaître ce qui entraîne pour conséquences les résultats suivants : si on applique l'ensemble des modifications tant en dépenses qu'en recettes, on aboutit au budget amendé pour la deuxième fois je le répète cette année, que je vous présente au nom du Collège, un budget en équilibre pour 148.549.548 euros tant en dépenses qu'en recettes au lieu des 154.186.000 de l'initial 2008, ce budget est présenté en équilibre après le deuxième amendement budgétaire et il fait passer le boni cumulé qui était après la première modification de 17.197.000 euros à 18.866.000 euros. Je signale que le solde des provisions utilisables, solde qui était après la première modification de 6,8 millions d'euros, ce solde monte à 8.840.000 euros. Donc, ce budget est présenté en équilibre avec un boni global en augmentation et une augmentation des provisions disponibles. Je voudrais juste insister sur un point : au chapitre du personnel, il y a une majoration globale de 1.540.000 euros prévue, ces adaptations sont dues principalement à l'application de trois index sur l'année qui sont donc déjà prévus dans cette modification budgétaire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce ne sera pas une longue intervention parce que d'abord, M. l'Echevin a donné les principales nouvelles et finalement elles ne sont pas mauvaises en provenance de la Région Wallonne puisque malgré la suppression de l'aide Tonus le total de ce que l'on va recevoir ou ne pas devoir rembourser à la Région Wallonne est supérieur à ce que l'on aurait reçu dans le cadre de l'aide Tonus donc c'est une bonne nouvelle qui vient de la Région Wallonne même si là le MR est dans l'opposition. Par ailleurs, comme on va avoir d'ici deux semaines, un débat budgétaire, je ne trouve pas utile de pérorer sur l'amendement n° 2, cela ne servirait pas à grand-chose, ce sera le débat budgétaire qui sera plus intéressant mais par cohérence politique avec le vote sur le budget, on s'abstiendra sur l'amendement.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais dans la même lignée, on a eu des explications claires en Commission, cette modification était très technique et surtout par rapport aux dotations du Fonds des Communes, à la révision du plan Tonus, on a une

explication claire par rapport à l'augmentation du montant à propos du personnel et donc les deux indexations supplémentaires mais dans la logique des votes déjà émis, on s'abstiendra.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO
8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 38^e et 39^e annexes

23^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2006.

a) Notre-Dame de Messines à Mons. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

b) Ste- Waudru à Mons. G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

c) Sacre Cœur à Mons. G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

d) Sainte-Elisabeth à Mons. G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

e) Saint-Rémy à Cuesmes G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

f) Saint-Martin à Obourg. G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

g) Saint-Denis en Brocqueroye à Obourg Saint-Denis G.F. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

h) Sainte-Vierge à Nimy G.F. 79012

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

i) Saint-Martin à Ghlin G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

j) Saint-Ghislain à Harmignies G.F. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

k) Saint-Martin à Havré. G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

l) Saint-Léger à Havré-Ghislage G.F. 79018

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

m) Sainte-Barbe à Flénu G.F. 79019

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

n) Saint-Martin à Jemappes G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

o) Saint-Martin à Maisières G.F. 79021

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

p) Saint-Vincent à Mesvin G.F. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

q) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

r) Saint-Amand à Spiennes G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

24^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES A INTERVENIR AU BUDGET DE L'EXERCICE 2007

a) Notre-Dame de Messines à Mons G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

b) Sainte-Waudru à Mons. G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

c) Sacré-Cœur à Mons. G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

d) Sainte-Elisabeth à Mons. G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

e) Saint-Rémy à Cuesmes G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

f) Saint-Martin à Obourg. G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

g) Saint-Martin à Ghlin G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

h) Saint-Ghislain à Harmignies G.F. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

i) Saint-Léger à Havré. G.F. 79018

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

j) Saint-Martin à Jemappes G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

k) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

l) Saint-Amand à Spiennes G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

25^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET GENERAL DES RECETTES ET
DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2008

- a) Notre-Dame de Messines à Mons. G.F. 79001
ADOPTÉ à l'unanimité – 70^e annexe
- b) Sainte-Waudru à Mons. G.F. 79002
ADOPTÉ à l'unanimité – 71^e annexe
- c) Sainte-Elisabeth à Mons. G.F. 79005
ADOPTÉ à l'unanimité – 72^e annexe
- d) Saint-Rémy à Cuesmes. G.F. 79006
ADOPTÉ à l'unanimité – 73^e annexe
- e) Saint-Martin à Obourg. G.F. 79010
ADOPTÉ à l'unanimité – 74^e annexe
- f) Sainte-Vierge à Nimy. G.F. 79012
ADOPTÉ à l'unanimité – 75^e annexe
- g) Saint-Martin à Ghlin. G.F. 79013
ADOPTÉ à l'unanimité – 76^e annexe
- h) Saint-Ghislain à Harmignies. G.F. 79015
ADOPTÉ à l'unanimité – 77^e annexe
- i) Saint-Martin à Havré. G.F. 79017
ADOPTÉ à l'unanimité – 78^e annexe
- j) Sainte-Barbe à Flénu. G.F. 79019
ADOPTÉ à l'unanimité – 79^e annexe
- k) Saint-Martin à Maisières. G.F. 79021
ADOPTÉ à l'unanimité – 80^e annexe
- l) Saint-Vincent à Mesvin. G.F. 79022
ADOPTÉ à l'unanimité – 81^e annexe

INTERVENIR AU BUDGET DE L'EXERCICE 2008.

a) Notre-Dame de Messines à Mons. G.F. 79001

ADOPTÉ à l'unanimité – 82^e annexe

b) Sainte-Waudru à Mons. G.F. 79002

ADOPTÉ à l'unanimité – 83^e annexe

c) Saint-Ghislain à Harmignies. G.F. 79015

ADOPTÉ à l'unanimité – 84^e annexe

d) Saint-Martin à Maisières G.F. 79021

ADOPTÉ à l'unanimité – 85^e annexe

27^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE –
 COMPTE GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2006

a) Cuesmes G.F. 79007

ADOPTÉ à l'unanimité – 86^e annexe

b) Ghlin. G.F. 79014

ADOPTÉ à l'unanimité – 87^e annexe

c) Jemappes. G.F. 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 88^e annexe

d) Mons. G.F. 79029

ADOPTÉ à l'unanimité – 89^e annexe

28^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE –
 MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES A INTERVENIR AU BUDGET DE
 L'EXERCICE 2007

a) Cuesmes G.F. 79007

ADOPTÉ à l'unanimité – 90^e annexe

b) Jemappes. G.F. 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 91^e annexe

29^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE –

BUDGET GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2008

- a) Cuesmes. G.F. 79007
ADOPTÉ à l'unanimité – 92^e annexe
- b) Ghlin. G.F. 79014
ADOPTÉ à l'unanimité – 93^e annexe
- c) Mons G.F. 79029
ADOPTÉ à l'unanimité – 94^e annexe

30^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE –
MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES A INTERVENIR AU BUDGET DE
L'EXERCICE 2008.

- a) Cuesmes GF 79007
ADOPTÉ à l'unanimité – 95^e annexe
- b) Jemappes GF 79025
ADOPTÉ à l'unanimité – 96^e annexe
- c) Mons. GF 79029
ADOPTÉ à l'unanimité – 97^e annexe

31^e objet : Régie communale Autonome « Mons-Capitale » - Compte 2006.
Régie foncière RCA/FP

REMIS

32^e objet : Régie foncière. Bilan, compte de résultats et d'exploitation – répartition
bénéficiaire - État des recettes et dépenses arrêtés au 31.12.2006.
Régie foncière RF/0828/PT

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On s'abstient sur le vote du 32.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

39 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS,
BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE,
BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes
KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER,

MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO
3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 98^e annexe

33^e objet : Modification du budget ordinaire 2008 de la Régie foncière – Cellule Informatique Ville et CPAS. Régie foncière RCC 026.2008

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

39 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO
3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 99^e annexe

34^e objet : Mons. Grands Près-Impasse de l'Inquiétude et Quai sud – Aliénation de parcelles. Cellule foncière RF/MDB

M. François COLLETTE, Conseiller : En ce qui concerne le point 34, effectivement, il n'y a plus d'échange, il y a une acquisition pure et simple, ce qui est dans la logique de la délibération que nous avons prise au Conseil communal du 19 novembre 2007 lorsque nous avons voté la création de la voirie et la décision de se faire rétrocéder la voirie créée. Donc, à partir du moment où les surfaces sont payées par le promoteur, il n'y a plus d'objection sur ce point.

ADOPTE à l'unanimité – 100^e annexe

35^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonnières, cadastrée Mons-3e Division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2. Cellule foncière RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Abstention pour le groupe CdH pour les raisons déjà évoquées.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention Ecolo aussi.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO
8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 101^e annexe

36^e objet : Jemappes – PGV – Acquisition du bâtiment et terrain sis Avenue Maréchal Foch, 790, 792, 794 (ex-home salon). Cellule foncière RF/MDB

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je voudrais savoir à quoi ce terrain va être destiné, s'il vous plaît.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Il est évident que dans le cadre de la rénovation générale de Jemappes, la destination c'est évidemment d'acquérir ces terrains là pour éviter que l'on ne garde un chancre qui existe depuis des années. Donc, actuellement je ne sais pas s'il y a, je ne pense pas qu'il y ait de dossier bien ficelé mais on peut penser en tout cas à du logement voir du logement avec du commerce mais dans l'état actuel des choses, l'important était d'acquérir ce terrain là pour éliminer ce chancre qui existe depuis des années et je pense qu'on ne peut que se réjouir effectivement d'aboutir dans ce dossier là, à cette décision d'aujourd'hui. Prochainement, je pourrai vous donner une réponse un peu plus concrète.

ADOPTE à l'unanimité – 102^e annexe

37^e objet : Modification partielle du PCA n° 3 de Maisières. Adoption de l'avant-projet de PCA et détermination du contenu du rapport des incidences environnementales (R.I.E.) Aménagement Territoire et Permis UR08/PCA 3

ADOPTE à l'unanimité – 103^e annexe

38^e objet : Révision partielle du plan de secteur en zone d'extraction. Environnement BM08/EIEHolcim

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Par rapport à ce point là, en fait...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, pardon, en fait l'information n'a peut-être pas été transmise, mais le point 38 est retiré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous acceptez qu'on le retire ?

REMIS

39° objet : ASBL « C.M.F.A. » - Budget de l'exercice 2008. Approbation.
Gestion f. C/B2008/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 104^e annexe

40e objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO-MOTO CLUB ». Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 105^e annexe

41e objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB ». Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 106 annexe

42° objet : Modification de l'article 55 du Règlement Général sur les funérailles et sépultures adopté par le Conseil communal en séance du 22.10.2007.
Inhumations

ADOPTÉ à l'unanimité – 107^e annexe

43° objet : ASBL « INFOR-JEUNES » MONS – Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL/02

ADOPTÉ à l'unanimité – 108^e annexe

44° objet : ASBL « INFOR-JEUNES » MONS – Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 109^e annexe

45° objet : Stationnement en ouvrage – remplacement des ordinateurs de gestion – actualisation des logiciels. Cellule Stationnement 081024

ADOPTÉ à l'unanimité – 110^e annexe

46° objet : Création d'une Maison communale d'Accueil pour l'Enfance à la rue de la Croix-Rouge 4 à Mons. Approbation des statuts et du plan financier.
Mobilité Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité – 111^e annexe

99° Objet : Projet de création d'une crèche de 36 places située à l'Allée des Oiseaux, Avenue Emile Cornez

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : La crèche à l'Allée des Oiseaux. Tout le monde est content ? On apprécie la politique menée pour la Petite Enfance de la Ville ? Bon, qu'on le dise alors. Dites-le à Mme FONCK, j'aimerais bien qu'elle puisse se réjouir, qu'elle fasse un communiqué pour se réjouir. Bien.

ADOPTE à l'unanimité – 112^e annexe

47^e objet : Crèche de Mons - aménagement d'un espace détente extérieur
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le plan et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/3^e 2008/844.252.AD

ADOPTE à l'unanimité – 113^e annexe

48^e objet : Atelier des plantations - remplacement de la détection incendie
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le plan et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/3^e 2008/104.023.AD

ADOPTE à l'unanimité – 114^e annexe

49^e objet : École communale du Rossignol - installation système de détection intrusion
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, les plans et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/3^e 2008/722.117.AD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je voulais simplement demander si toutes les écoles étaient équipées par rapport aux intrusions et aux vols, toutes les écoles communales de Mons et environs, parce que c'est quand même un très très gros problème, quand on voit qu'il y a du vandalisme dans les écoles, on ne se contente pas de voler mais alors on saccage, etc, donc je voudrais savoir si toutes les écoles sont équipées.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MERCIER, elles le sont. C'était la dernière école où il fallait rénover complètement le système.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : La dernière école, celle du Rossignol, alors ? Très bien, merci.

ADOPTE à l'unanimité – 115^e annexe

50^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en l'amélioration du réseau d'égouttage aux abords de la Collégiale Sainte Waudru à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2^e A/8442/CDPC/3/126

ADOPTE à l'unanimité – 116^e annexe

51° objet : Rénovation urbaine de Jemappes- quartier Grand Place - mission d'auteur de projet Approbation de l'avenant n° 2 3e/3e 2006/930.301.00LH/BA

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais demander si finalement on mettra la rue du Général Leman à sens unique, on est à Jemappes et en tout cas, j'en profite pour dire, je sors un peu du sujet mais cependant pas tout à fait, vous allez le voir, je voudrais dire tout le bien que je pense du plan de l'équipe Matador parce que tous les plans ne ressemblent pas à ceux qu'ils nous donnent, c'est tout à fait lumineux et même moi qui ne suis pas du tout de la partie, je m'y retrouve à merveille.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok Madame. Donc, si ce n'est que c'est la mission d'auteur de projet et donc on n'est pas au projet et donc quand nous serons au projet, on va discuter alors en détail de ce que vous dites mais ici on est à la mission d'auteur de projet.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : On sait déjà que la rue du Général Leman sera à sens unique, cela on peut le savoir maintenant ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On ne sait pas. Quand le projet viendra nous verrons, en fonction de la manière avec laquelle le projet nous est présenté, on verra ce qu'il conviendra de faire, je n'en sais rien.

ADOPTE à l'unanimité – 117^e annexe

52° objet : Acquisition de mobiliers et accessoires pour les crèches communales de Mons et Jemappes
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/4^e E/2008/844.254.00.CD

ADOPTE à l'unanimité – 118^e annexe

53° objet : Élaboration de plans d'évacuation pour les bâtiments scolaires
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/4^e E/2008/722.107.JP

ADOPTE à l'unanimité – 119^e annexe

54° objet : Acquisition de 3 containers
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/4^e E/2008/421.065.00.JP

ADOPTE à l'unanimité – 120^e annexe

55° objet : Acquisition de tondeuses pour les services de proximité et plantations
Abandon de la procédure et relance 3e/4e E/2008/Tondeuses/EC

ADOPTE à l'unanimité – 121^e annexe

56° objet : Écoles Communales - acquisition de porte-manteaux sécurisés

Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/4^e E/2008/722.109. EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 122^e annexe

57^e objet : Crèches Communales - acquisition de matériel spécifique – électroménager
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/4^e E/2008/844.251. EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 123^e annexe

58^e objet : Travaux d'aménagement d'une conciergerie à l'école A. Legrand à Mons
Modification du montant estimatif 3e/3^e 2008.722.108.LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 124^e annexe

59^e objet : Bâtiments scolaires, classes maternelles - achat de matériel didactique
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/4^e 2008/721.095.00JP

ADOPTÉ à l'unanimité – 125^e annexe

60^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers (2008) - 2 lots – lot 2 : sections de Mons, Harmignies, Havré, Ghlin, Obourg, Jemappes et Cuesmes
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/3^e 2008/421.059.02

ADOPTÉ à l'unanimité – 126^e annexe

61^e objet : École de Saint Denis Centre - lot 1 : réfection du préau
Modification des quantités du poste 1.3 3e/3^e 2008/722.119.00MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 127^e annexe

62^e objet : Ateliers communaux - installation de caméras de surveillance
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, les plans et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/3^e 2008/104.026.BC

ADOPTÉ à l'unanimité – 128^e annexe

63^e objet : École Communale du Rossignol - installation d'un système de détection intrusion
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, les plans et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/3^e 2008.722.117.AD

REMIS

64° objet : Financement alternatif des infrastructures sportives 2008-2009
Appel à projets 3e/3° Infraspports/2008-2009.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 129° annexe

65° objet : Cimetière de Mons - construction de cellules de columbarium
Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du marché 3e/2° E/2008.878.310.00.MM

ADOPTÉ à l'unanimité – 130° annexe

66° objet : Atelier des plantations - remplacement de la détection incendie
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le plan et le métré estimatif. Détermination du mode de passation et des conditions du marché
3e/3° 2008/104.023.AD

REMIS

67° objet : Ancienne maison communale de Cibly - travaux d'aménagement et de sécurisation
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le métré et les plans. Détermination du mode de passation et des conditions de marché
3e/3° 2008/104.006.BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 131° annexe

68° objet : Musée Duesberg – travaux de sécurisation
Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le métré et les plans. Détermination du mode de passation et des conditions de marché
3e/3° 2008/771.201.BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 132° annexe

69° objet : Plan général d'alignement
Incorporation dans le domaine public communal d'un chemin privatif en terre battue reliant la rue du Pourcelet à la chaussée de Bruxelles à Mons 3e/2° /8521/CDPC/3/167

ADOPTÉ à l'unanimité – 133° annexe

70° objet : Approbation des plans de servitude publique d'égouttage grevant les parcelles cadastrées ou l'ayant été – Mons 4e Division Section B n° 690K3 et n° 690H3 sise rue Jules Cornet à Mons 3e/2° A/8535/MMC/3/178

ADOPTÉ à l'unanimité – 134° annexe

71° objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la création de trottoir à front de rue du Cimetière et rue de Saint Symphorien à Havré en vue de la création d'un lotissement de 12 lots dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme
3e/2° A/8536/MMC/7/34

ADOPTÉ à l'unanimité – 135° annexe

72° objet : Matériel de radiocommunication pour le service incendie
 Approbation du Cahier Spécial des Charges et du mode de passation et des conditions
 du marché 3e/4° E/2008/351.045.00.AEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 136° annexe

73° objet : Matériel pour le Service Prévention du District Jemappes – Flénu
 Approbation du Cahier Spécial des Charges et du mode de passation et des conditions
 du marché 3e/4° E/2008/832.236.00.AEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 137° annexe

74° objet : École Communale rue I. Fiévez – extension de locaux
 Rectification imputation budgétaire 3e/3° E/2008/722.121.BC

ADOPTÉ à l'unanimité – 138° annexe

75° objet : Détournement du pertuis de l'ancien lit de la Trouille et de l'égout du
 Boulevard Gendebien à Mons afin de faire disparaître une servitude en domaine privé –
 Approbation de l'avenant n° 1 3e/2° E/2008.877.300.00/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 139° annexe

76° objet : Anciens Abattoirs – lot 2 : raccordement électrique. Approbation du devis et
 détermination du mode de passation et des conditions du marché.
 3°/3° E/2003/772.170.02/AB/TO/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 140° annexe

77° objet : Acquisition de matériel didactique pour les écoles primaires – 2 lots.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation et des conditions du
 marché. 3e/4° E/2008/722.101.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 141° annexe

78° objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la modification de
 trottoirs, rue de la Sucrierie à Mons, pour la construction d'un immeuble, dans le cadre
 d'une demande de permis unique 3e/2° A/8533/CDPC/3/177

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Une question particulière, qui va nous amener à une
 question technique, plus générale, destinée peut-être à l'Echevin des Finances, c'était dans
 mon portefeuille d'interpellations encore à faire. Alors, en fait, il s'agit d'une partie des
 Grands Prés. On continue l'aménagement et on s'en réjouit. L'auteur de projet comme le
 propriétaire, c'est Forum Invest, société bien connue de la Ville de Mons. La question qu'on
 se pose, que ce soit pour les immeubles rue de la Sucrierie, que ce soit pour les bâtiments
 Décathlon, que ce soit pour le futur emplacement IKEA mais aussi, d'après mes informations,

pour l'ensemble des Grands Prés, il semble que dans les années 2000 à 2003, ils aient obtenu une exonération du précompte immobilier. Bon, on comprend les raisons mais très sincèrement, je pose la question, quant un particulier s'installe au Centre-Ville, que ce soit pour un espace commercial ou autre, a-t-il une exonération du précompte immobilier ? Je pense que non et donc c'est une question plus générale, n'y-a-t-il pas discrimination ou inégalité de traitement quant à l'exonération du précompte immobilier pendant 5 ans ? C'est une question, je ne pense pas qu'il faille y répondre tout de suite mais l'incidence des exonérations en matière du précompte immobilier n'obvie pas, puisque maintenant c'est le terme employé par notre Collège, l'exonération du précompte immobilier n'obvie les finances communales ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, j'assume... simplement, de mémoire, ce que vous dites est vrai mais c'était dans le cadre de l'accueil d'un investissement important sur les Grands Prés et je crois me souvenir d'ailleurs que cela a été très largement débattu ici sans compter le nombre d'années de gestation de ce projet. Bon, c'est une chose, on examine les projets d'investissements cas par cas mais ici cela n'a rien à voir avec cela. Ici, on demande une modification des équipements de la voirie, la modification de trottoirs à la rue de la Sucrierie...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : mais puisque ce sont des futurs emplacements commerciaux, c'est une question que je voulais poser mais on a le budget dans 15 jours, je me dis va-t-on exonérer du précompte immobilier tous les établissements commerciaux qui s'installent sur le territoire de la Ville de Mons, c'est la question que je me pose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, allez, je comprends, ce n'est cela du tout, on l'a fait in illo tempore avec une condition particulière pour une installation particulière et un investissement particulier avec d'ailleurs décision du Conseil communal. Maintenant, s'il y a d'autres raisons, d'autres demandes, d'autres investissements que l'on doit examiner, on les examinera bien entendu cas par cas et cela ne doit pas vous empêcher au prochain Conseil, au budget, de formuler ou d'évoquer toutes propositions bien entendu.

ADOPTE à l'unanimité – 142^e annexe

100^e objet : Acquisition d'équipements pour les activités du Service de Prévention.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons aux interpellations. On va d'abord commencer par la coupe des bois morts, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, en fait, que ce soit la Ville de Mons par ses différentes intercommunales, que ce soit par le CPAS qui est propriétaire de 200-300 ha dans le bois de Ghlin-Baudour, dans la forêt des Epioux, il y a 1.800 ha, que ce soit l'ensemble des forêts publiques ou privées, donc 34% des territoires en Wallonie sont boisés. Près de la moitié des forêts wallonnes sont propriétés publiques et vous pouvez tous vous y promener, de nombreux arbres morts, morceaux d'arbres délaissés, troncs d'arbres sont laissés pour compte le long des chemins. Or, pour toutes plantations de feuillus, il y a aussi du taillis, des arbres qui sont sans valeur marchande actuelle ou future, ces arbres peuvent être abattus et cet abattage arrange fort les propriétaires publics ou privés car enlever du bois coûte fort cher. Par ailleurs, pour les plantations de feuillus ou de résineux, il faut compter environ 60 ans pour que l'arbre arrive à maturité, ce qui veut dire que tous les 10 ans, les propriétaires publics ou privés doivent procéder à des coupes d'arbres pour maintenir la croissance des plus belles espèces. Enlever les sujets moins nobles et procéder à des premières coupes de petits sujets ne rapporte quasiment rien pour le propriétaire public ou privé. L'idée donc est de mettre en avant l'action des Centres Publics d'Action Sociale et de lancer des équipes qui, avec l'aide des gestionnaires sylvicoles de pouvoir couper les sujets morts, les petits bois, les premières coupes, les taillis et houppiers et tous les arbres sans valeur marchande et alors cela permettrait aux différents CPAS de valoriser ce patrimoine forestier en assurant la coupe de ces bois, distribution de ces bûches ou des stères à des prix intéressants à un public qui en a le plus besoin. Actuellement, une stère de bois coûte environ 50 euros, un poêle à bois permet de chauffer la pièce de vie de tout un chacun et permet de réduire considérablement la facture énergétique, je crois qu'en Wallonie on a une richesse naturelle entre autres le bois, l'eau et cela permettrait de chauffer le plus grand nombre de personnes qui en ont le plus besoin, merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Mais effectivement, le CPAS de Mons possède plusieurs ha de forêts, les seules dans la région, c'est effectivement Baudour. L'intercommunale du Bois d'Havré a également des possibilités et ce qu'il faut savoir c'est que nos forêts sont gérées par la DNF et que les sélections d'abattage sont faites par eux et qu'il n'est pas facile ni aisé de permettre à n'importe qui de couper au niveau des forêts, surtout dans des forêts qui sont soumises à des droits de chasse et avec des contrôles qui sont des contrôles fréquents donc nous avons déjà interrogé à ce sujet la DNF et il s'avère qu'il est beaucoup plus rentable de travailler avec des professionnels et chaque fois que les bois peuvent être comptabilisés, ce qui est le cas dans 95% des cas, cela génère des recettes qui sont redistribuées au niveau des usagers. Mais, permettre aux gens d'aller couper dans les bois

et surtout au niveau de Baudour où il y a des zones particulières au niveau de la qualité arboricole, cela ne nous paraissait pas une solution envisageable.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je parlais des équipes formées par les CPAS, pas les particuliers.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui mais les équipes formées effectivement ce sont des professionnels, nous avons des ouvriers forestiers qui sont 2 ouvriers qui font l'entretien mais à partir du moment où il y a des coupes importantes, c'est chaque fois des professionnels suite à des marchés qui sont négociés annuellement avec la DNF.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Alors, tant que vous avez la parole, M. HAMBYE, si vous le voulez bien avec la valorisation du patrimoine, cette fois-ci horticole, donc c'est entre autres le bois vivant.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, le Gouvernement Wallon, en date du 23 octobre 2008 a approuvé une subvention au Centre d'Essais Horticoles de Wallonie afin d'assurer la promotion horticole de la région wallonne. Il s'agit de sensibiliser le grand public, les communes et les entrepreneurs de parcs et de jardins à la diversité des plantes ornementales produites en Wallonie. Les villes et communes qui vont s'engager dans ce projet bénéficieront de l'appui d'un architecte paysagiste et d'un ingénieur agronome qui vont les conseiller tant en termes d'aménagement que du suivi des plantations. Or, sur le territoire de la Ville de Mons, divers projets d'aménagement horticoles pouvaient être réalisés. Nous vous donnons à titre d'exemples : le rond point du Trieu, en haut de l'Avenue de Gaulle qui est actuellement une pâture verte à l'entrée de la Ville et qui peut être facilement aménagée, à l'exemple de ce qui est fait 500 m plus loin à Hyon, Place Vervoort, en haut de l'Avenue du Centenaire, c'est l'accès du Centre-Ville comme on l'a fait au bout de l'Avenue Wauters, cela ne demande pas beaucoup d'efforts. Le Jardin Gustave Jacobs à proximité de la Maison du Design qui fait parler très justement d'elle et en bien qui ne demande qu'à recevoir des plantations. Je ne vais pas vous donner toutes les espèces. Le Jardin de la Place de Bootle, à l'ombre du Parquet du Procureur du Roi, encore actuellement à l'état de friches et enfin, ce pourquoi je vais m'étendre un peu plus, le rond point de la Porte du Parc que vous connaissez bien, ce rond point topiaire peut être le symbole de notre cité, vous qui cherchez toujours à raccrocher notre cité avec des éléments manifestes et extérieurs du Patrimoine Immatériel de l'Humanité. Il pourrait effectivement assurer la liaison entre le passé et le futur de notre Ville. En effet, comme c'est le cas pendant la période estivale sur la Grand'Place ou pendant les fêtes de Noël, grâce au service des espaces verts de la Province, on représente un chevalier qui combat un limaçon. Dans le patois montois le limaçon est devenu Lumeçon alors, beaucoup

d'officiels parlent du Doudou mais lors du Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire, d'Archéologie de Belgique, je demanderai de vous communiquer ici l'exemplaire, M. Ronald VAN BELLE a magistralement démontré que dans l'histoire médiévale de nombreuses représentations du limaçon, tant en Espagne qu'en Angleterre existaient très souvent avec un chevalier casqué, portant un bouclier et qui est plein d'effroi, avec un limaçon géant. Dans la littérature médiévale, le thème du combat entre un chevalier armé et un escargot ou limaçon géant qui inspire la peur même au chevalier le plus valeureux, semble avoir connu une grande vogue aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles. Les spécialistes ont recensés par moins de 92 représentations dans les manuscrits médiévaux. Alors, pourquoi ce limaçon géant aux antennes pointées comme des flèches qui gravit une colline et qui se fait attaquer par un homme armé d'un goedendag. Alors, l'utilisation du mot limaçon est associée aux Lombards et pourquoi Lombards ? Parce que tout simplement, le lien entre l'escargot ou limaçon et Lombards remonte au 8^{ème} siècle où à l'époque, les Lombards avaient eu, je dirai, maille à partie avec les troupes de Charlemagne. La rue du 11 novembre pour vous souvenir, s'appelait rue du Lombard. Qui était le Lombard ? C'était effectivement les banquiers, les usuriers mais aussi ceux qui évidemment centralisaient tout l'argent. Alors, à l'époque évidemment, l'interdiction du prêt d'argent avait été érigée par l'Eglise Catholique comme un péché et faute majeure. L'Empereur Charlemagne, le premier Prince de la Renaissance appliquant dès 789 l'interdiction d'usure. Alors pourquoi ce lien ? Tout simplement parce que à l'époque, le limaçon c'était le nom de la finance et aujourd'hui, qu'est-ce que nous constatons, c'est la faillite de ce néo libéralisme, ses théories obscurantistes qui ont dominé le Monde, les marchés financiers qui étaient soi-disant autonomes, totalement régulés, les lois économiques qui étaient naturelles, c'était normal. Le chômage augmente, les délocalisations sont normales, les parts de marché diminuent, voilà. Et donc, ce combat du Lumeçon c'était avant tout le premier combat inter mondialiste, c'était la première révolte contre le monde de la finance, ses dérégulations. Le premier Porto Allegre. Alors, vous ne voulez pas me croire, vous lirez ceci et donc je demande qu'à ce rond point on fasse mémoire de ce lieu qui est le lien du passé et du futur. On voit le chevalier qui tue le limaçon, voilà merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, après des explications aussi brillantes, on s'attend à une réponse à la hauteur de l'interpellation de M. l'Echevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Et bien M. le Président, mes chers collègues, dans l'interpellation que j'ai reçu, il n'était pas question ni d'escargot, ni de limaçon, ni de Charlemagne, ni de prêt d'argent, ni de jésuites, donc, je vais répondre d'une manière beaucoup plus pragmatique à M. le Conseiller HAMBYE. Donc, le Centre d'Essais Horticole

de la Wallonie intervient comme consultant pour l'aménagement d'espaces verts de 100 à 200 m². L'acquisition des plantes est à la charge de la commune et doit se faire auprès des fournisseurs spécifiques. Comme vous le mentionnez avec les aménagements de la Place Vervoort, les services communaux disposent du savoir-faire nécessaire pour mener à bien de tels projets. Seules les contraintes budgétaires que nous connaissons modèrent l'ampleur des projets réalisés. Mais quand vous faites un peu de confusion de patrimoine et pour voyre information, les ronds points du Trieu et de la Porte du Parc sont gérés par le MET et le Jardin Gustave Jacobs est en effet aménagé par la Ville et il est bien aménagé mais vu qu'on le met à la disposition du public, celui-ci est régulièrement vandalisé. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais je peux ajouter pour aller dans le sens de ce que vient de dire M. l'Echevin et ce que vous avez fait, je suggère que nous transmettions le PV des propos que vous avez tenus ici, la partie historique des propos que vous avez tenus ici au MET, bon voilà, pourquoi pas, moi je ne dis pas non à priori, ce n'est pas idiot et on peut toujours le demander. D'accord. L'incident est clos.

J'en arrive toujours chez vous M. HAMBYE mais cette fois nous irions plutôt vers l'égouttage de la rue Bruyère de Jurbise.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais on sera court puisqu'il paraît qu'on a dépassé le temps de parole, simplement nous avons été interpellés par des riverains de la rue Bruyère de Jurbise qui nous ont demandé si le dossier de la réfection d'égouttage de la rue était toujours d'actualité, différentes promesses ont été faites, différents courriers sont passés mais ils souhaiteraient davantage être informés sur l'évolution de ce dossier. Merci M. DARVILLE pour vos réponses qui sont toujours très précises.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Voilà. En ce qui concerne les travaux, le montant estimatif est de 1.661.000 euros mais les subsides obtenus sont de l'ordre de 815.000 euros pour l'égouttage et pas de possibilités pour la Ville de prendre en charge 100% la partie non subsidiée par la DGPL. Nous avons envoyé un courrier à la SPGE le 3.6.2008 qui a été signé par le Bourgmestre pour que l'on réexamine la possibilité d'obtenir la totalité des subsides en le transformant en dossier SPGE. Et pour compliquer un peu la chose, le problème de la concrétisation du plan d'alignement se fait en plusieurs parties sur la voirie qui sont des parties qui sont entre autres cadastrées par la Régie des Bâtiments pour le compte du SHAPE permettant l'accès au domaine militaire. Voilà, donc vous voyez, le problème, nous sommes en train de le solutionner mais il n'est pas simple.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, l'incident est vraiment clos. Alors, peut-être M. MERCIER, accident sur le passage pour piétons.

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, j'ai deux interpellations, si vous me permettez, je commencerai peut-être par l'autre puisqu'elles se mettent toutes les deux sous l'étiquette de la sécurité. En fait, ma première interpellation est à propos des marquages des routes qui ont une grande importance à mon point de vue. J'ai pris comme exemple la Chaussée Brunehaut. La chaussée Brunehaut elle se trouve entre deux axes importants. Vous avez tout d'abord la Route d'Ath, très bien marquée et vous avez de l'autre côté, la route qui part vers Casteau, qui est également bien marquée. Mais ce sont des routes à circulation très importante. Alors, pour les personnes qui veulent faire du vélo ou qui veulent aller avec leurs enfants et leurs petits enfants sur des routes moins courues, je prends l'exemple ici de la Chaussée Brunehaut, mais les exemples sont légions au niveau de la Ville de Mons et autour de la Ville de Mons, si vous prenez cette Chaussée Brunehaut où vous êtes censé être en sécurité, la première partie est sur le territoire de Mons et elle se prolonge par Masnuy. Dès que cette route monte à l'intérieur de la forêt, cette route elle devient sinueuse, très agréable pour les personnes qui veulent faire un peu d'exercice et très bien pour les enfants qui veulent un peu se dépasser. Seulement, le problème c'est que dans cette route, il n'y a aucun marquage. Je marque ici un peu une petite chose, c'est quand en fait je l'ai fait vérifier par des personnes qui roulent habituellement en tandem avec moi, il y a eu des marquages autrefois mais ces marquages sont presque inexistantes, on les voit encore mais à peine. Alors, la première chose, pour augmenter la sécurité, ne serait-il pas intéressant dans certaines routes, qui ne sont pas des routes nationales ou des routes à grande circulation, de quand même rétablir le marquage, ce qui pourrait avoir comme effet qu'il y ait moins d'accidents dans ces routes là. Je vous donne un exemple, un jour je sortais avec un club cycliste de la région, dans un endroit avec énormément de cyclos sur les routes et un endroit avec une route sinueuse, une voiture est arrivée, il y avait 6 ou 8 personnes qui roulaient à la file indienne et finalement la voiture est arrivée tellement vite, il n'y avait pas de marquage et cette voiture est allée chercher les deux derniers cyclos. Donc, première intervention à propos de la sécurité, peut-être veiller à ce qu'il y ait davantage de routes secondaires qui soient marquées. Si vous permettez, je passerai directement à ma seconde interpellation, toujours dans le domaine de la sécurité, j'ai le privilège finalement d'avoir huit petits enfants et de naviguer dans des endroits où les personnes sont quand même fragilisées. Alors, je ne vous apprendrai rien, moi je me fais lire les journaux, vous vous les lisez et dans cette lecture de journaux, le mois de septembre et le mois d'octobre ont été émaillés de beaucoup d'enfants accidentés et d'enfants même qui traversaient des passages réellement protégés. Alors, on pourrait peut-être émettre quelques idées et aussi faire comprendre aux gens qui roulent en voiture qu'ils doivent avoir non seulement du civisme

mais qu'ils doivent respecter les enfants. Alors, puisque cela ne marche pas toujours de le dire, il faut parfois des incitants. Et je pensais, comme tout le monde, que ces endroits où les enfants sont susceptibles de passer, de traverser une route, que ce soit davantage éclairé et puisque et c'est surtout à ce niveau-là que j'interviendrais, et puisque la peur du gendarme est souvent prépondérante, pourquoi ne pas installer à Mons peut-être et dans tous les environnements de Mons, ce que l'on appelle des radars fixes. La peur du gendarme, la peur du radar qui va vous prendre en infraction, permettra peut-être à nos enfants de ne pas subir ce qu'ils ont subi dernièrement, c'est-à-dire des enfants qui se sont fait blesser et malheureusement des enfants qui sont décédés. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. MERCIER. D'abord pour la question plus technique de la Chaussée Brunehaut, peut-être que M. l'Echevin DARVILLE ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc la Chaussée Brunehaut est une voirie limitrophe avec la commune de Jurbise. La limite séparatrice des deux communes se trouve à l'axe de la Chaussée. Donc, la réalisation d'un marquage au sol ne peut se faire qu'en coordination avec Jurbise. Afin d'examiner la nécessité de celui-ci, nous prendrons contact avec eux pour un règlement de police en commun.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Effectivement, je suis allé le vérifier avec un de mes fils et la plaque de Masnuy se trouve là entre les deux. Mais c'est ce que je disais tout à l'heure quand on envisage ces nouveaux marquages, on ne doit pas s'arrêter je pense à la frontière du Grand Mons, on commence à Mons, on se retrouve à Masnuy et Jurbise, donc je crois que l'idée est très bonne d'une concertation avec les différents bourgmestres des entités et que ce soit dans n'importe quel endroit de Mons, c'est intéressant de le faire. Merci de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos sur cette interpellation. La deuxième qui concerne le passage pour piétons. D'abord, je partage votre opinion et je rage contre le comportement d'un certain nombre d'automobilistes tantôt dans les centres urbains, centre-ville, tantôt là où il y a des passages cloutés. Il faut à nouveau attirer l'attention de tout un chacun, que ce soit ses propres enfants, les enfants de sa famille, de ses amis ou quelque personne que ce soit, les risques sont incommensurables, dès qu'un véhicule prend de la vitesse tantôt aux abords d'un lieu où il y a un passage clouté, tantôt dans un centre urbain, c'est clair qu'il fait courir des risques, qui sont des risques mortels, notamment aux usagers dits faibles ou lents, en particulier les piétons et les cyclistes. Je ne vous cache pas que pour le Centre-Ville, je me disais qu'on devrait mettre des panneaux mais il faut vraiment les étudier parce que, entre la volonté politique et ce qu'on fait il y a parfois une telle différence qu'on est déçu par le résultat mais il faudrait clairement indiquer que la Ville est une Ville piétonne

et une Ville de cyclistes dans laquelle on tolère, à certaines heures, les véhicules à moteur. Cela pour moi, c'est quelque chose d'important, qu'il faut préciser ne serait-ce et j'en viens à votre question précise, ne serait-ce que par le constat de l'étonnement de certains automobilistes, voire des cyclistes aller dans le sens contraire de la circulation automobile. Moi je suis un cycliste, comme vous le savez, au Centre-Ville, je ne dis pas tout le Grand Mons mais une grande partie de Mons et du centre de Mons à vélo, j'ai déjà remarqué que dans les yeux des automobilistes il y avait étonnement et parfois certains pensaient que je m'autorisais parce que j'étais Bourgmestre d'aller dans le sens contraire, que c'étaient eux qui avaient raison, non, on va dans tous les sens, c'est à eux à respecter les limitations et notamment à 30. Par ailleurs, nous avons, aux abords des écoles, mené une politique extrêmement restrictive, avec des zones 30 km, avec des infrastructures, parfois des infrastructures lourdes, nous avons fait une campagne avec tous les chefs d'établissements pour avoir des accompagnateurs de jeunes, des surveillants pour faire traverser les enfants, nous avons placé déjà 22 radars et tantôt répressifs, tantôt préventifs. Bien entendu, on n'ira pas au nombre que vous souhaitez mais je comprends, mais on va continuer. Mais, c'est tellement inacceptable que j'espère qu'on pourra sensibiliser par tous les moyens possible, c'est véritablement quelque chose qui est insupportable. Je rappelle la législation, quant quelqu'un marque son intention de traverser et qu'il est encore sur le trottoir, le véhicule doit s'arrêter. Donc, ce n'est pas quand il est, il est bien entendu que quand il est c'est encore plus, mais c'est quand il montre l'intention de vouloir traverser que l'automobiliste doit s'arrêter. Donc, on continuera, je vais voir un peu avec la Police comment on peut renforcer les campagnes de prévention à cet égard mais sachez qu'on partage entièrement le souci évoqué par vous M. MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, quand on demande un grand nombre de radars, quand on demande le plus, c'est pour avoir le moins et effectivement, j'applaudis à ce que vous faites, puisque en venant de Nimy, par exemple, et quand on arrive au niveau des Universités, on avait ramené la vitesse à 30, cela me paraissait un peu court, maintenant c'est ramené à 50 et ce que les gens qui ne conduisent me disent, il leur paraît extrêmement bien c'est que lorsque vous dépassez ces 50 à l'heure, d'après ce qu'ils me disent, un voyant lumineux qui intervient, ce n'est peut-être pas la peur du gendarme mais c'est quand même un incitatif à lever le pied.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Deux types de radars comme vous dites, donc il y a le radar préventif parce que le plus important pour nous, ce n'est pas le procès, le plus important pour nous c'est qu'ils ne roulent pas vite et surtout qu'ils ne blessent personne et donc on réussit

notre objectif quand il n'y a pas d'accidents. Et donc, qu'il y ait un flash, un PV ok mais le plus important c'est qu'il n'y ait pas de blessés, donc on fait les deux types de procédure et j'espère que cela portera leurs fruits. Merci.

Madame MERCIER, vous avez le mot de la fin et vous ce sont les trottoirs non pas de Masnuy mais les trottoirs de la gare qui posent interrogation.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et chers collègues, j'ai envie de dire que ce n'est pas tellement les trottoirs, ce sont les plots qui les terminent. Et ici je me fais un devoir de vous interpeller au sujet précisément des plots qui bordent le trottoir de la gare et ceci afin de relayer la plainte d'une montoise et je vais replacer cette plainte dans son contexte. Il y a quelques semaines, M. et Mme X, venant de la gare, se dirigent vers un taxi. Monsieur marche avec difficultés. Aimablement, le chauffeur veut ouvrir la portière à l'arrière. Pour lui faire place, le futur passager se recule, sans voir les plots qui sont très serrés et au ras du sol. C'était prévisible, il tombe lourdement sur le dos au risque d'avoir un accident aux conséquences désastreuses. Ce n'est pas la première fois que je traite de ce sujet mais ici ce pouvait être très grave. Je suppose qu'on va encore me dire que cette chute est malvenue mais que ce n'est de la faute de personne si ce monsieur est tombé. Pourtant si on avait prévu de mettre des plots plus grands et moins serrés, tout un chacun aurait une plus grande chance de les voir et surtout de s'en méfier. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, vous avez raison. Alors, tout d'abord, les plots, je l'ai déjà demandé mais je vais reconfirmer ma demande par écrit, je vais demander qu'on les enlève, comme d'ailleurs les chaînettes et cela ne peut se faire que progressivement mais il faut les enlever. Sachez simplement qu'au moment où ces plots ont été posés, ils l'ont été depuis la précédente législature et cela a continué, avec une bonne intention, c'est-à-dire c'était l'intention d'empêcher les véhicules de venir se stationner sur les trottoirs, dans des endroits utilisés par les piétons. Le problème c'est que, je me rends compte à l'expérience, que les plots tels qu'ils existent occasionnent d'autres types de difficultés et parfois pourraient conduire à des accidents. Je pense qu'on ne peut pas faire courir ce risque et donc on va enlever progressivement les plots et on verra ce que l'on peut faire à certains endroits, on pourra peut-être en mettre des plus hauts, là où c'est vraiment nécessaire, financièrement on ne peut pas les remplacer, on va les enlever mais on ne pourra pas remplacer tous les plots, il y a d'autres priorités à la Ville de Mons mais je partage votre opinion. Mais vous verrez, nous

en reparlerons peut-être certains collègues seront acteurs, on viendra redemander des plots mais bon. Il y a eu des demandes, il y a des choses qui commencent à devenir classiques. Donc, en ligne droite, excès de vitesse, nous mettons des radars. Bien entendu parmi les gens flashés, on trouve des riverains. Bien. Puis on nous dit, mais non ce n'est pas cela qu'il faut faire, il faut mettre des coussins berlinois ou des dos d'âne, qu'est-ce que le bourgmestre fait ? On étudie, réunions avec les gens et on met coussins et dos d'âne. Puis qu'est-ce qu'on nous demande ? De les enlever. Au Conseil communal, on a de temps en temps enlèvement de coussins puis on nous demande des chicanes, qu'est-ce qu'on fait ? On met des chicanes. Puis quand on a mis des chicanes, qu'est-ce qu'on nous demande ? De les enlever. Et nous essayons de gérer au mieux mais c'est véritablement un comportement qui est insupportable, c'est que dans les agglomérations les gens, les automobilistes doivent conduire à faible vitesse. Et alors, on essaye tous les moyens et on repart avec bien sûr les flashes et là, avec contravention et on repart avec un cycle. Mais donc Madame, votre vœu sera exaucé.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je vous remercie vraiment et je vais m'empresse de téléphoner à cette dame qui m'avait raconté l'incident qui aurait pu être plus grave. Merci bien Monsieur.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En lui présentant mes excuses. Je pense que nous arrivons au terme de la séance publique. Je remercie le public très nombreux, les représentants des médias, l'huissier en chef, les services techniques.

Sortie de Messieurs DUPONT, DEBAUGNIES et LECOCQ = 39 présents

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. DUPONT J-P, DEBAUGNIES, ROSSI, LECOCQ, DUQUENNE,
Mme DEJARDIN

79^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Promotion d'un employé d'administration au grade de Chef de service administratif.
GRH 27/GEN/06

ADOPTÉ – 144^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH 4499

ADOPTÉ – 145^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption complète de carrière et d'une interruption de carrière à ½ temps à une employée d'administration. GRH 4306

ADOPTÉ – 146^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps octroyée à un employé d'administration. GRH 10066

ADOPTÉ – 147^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps octroyée à une employée d'administration. GRH 10067

ADOPTÉ – 148^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH 10108

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des ses prestations à 4/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH 3292

ADOPTÉ – 150^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH 10126

ADOPTÉ – 151^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
80^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Nomination à titre définitif du Premier Attaché
Responsable du Service des Bâtiments. GRH 18216

ADOPTÉ – 152^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
81^e objet : PERSONNEL DES MUSÉES. Prolongation de l'interruption de carrière
à 4/5e temps octroyée à un gardien de musée. GRH 10/11498

ADOPTÉ – 153^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
82^e objet : PERSONNEL DU GUICHET DE L'ÉNERGIE. Octroi d'une interruption de
carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps accordée à un Premier Attaché.
GRH 11942.fc

ADOPTÉ – 154^e annexe

83^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN.

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Modification d'une interruption complète de carrière accordée à une auxiliaire
professionnelle statutaire. GRH 10/4724.01

ADOPTÉ – 155^e annexe

b) Congé pour convenance personnelle accordé à une auxiliaire professionnelle
statutaire. GRH 10/4724.02

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Démission d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH 10/4724.03

ADOPTÉ – 156^e annexe

84^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. GRH 11770

ADOPTÉ – 157^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié. GRH 4201

ADOPTÉ – 158^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
85^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Mise à disposition d'un animateur auprès de l'ASBL « La Maison des Ateliers ». GRH 18457

ADOPTÉ – 159^e annexe

86^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prolongation de l'interruption de carrière à temps plein accordée à une employée d'administration. GRH 11756.fc

ADOPTÉ – 160^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prolongation d'une interruption de carrière à ¼ temps accordée à une employée d'administration. GRH 11136.fc

ADOPTÉ – 161^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Prolongation d'une interruption de carrière à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. GRH 11082.fc

ADOPTÉ – 162^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH 11342.fc

ADOPTÉ – 163^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Prolongation de l'interruption complète de carrière accordée à une employée d'administration. GRH 10489.9

ADOPTÉ – 164^e annexe

87^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/GRH 17117

ADOPTÉ – 165^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Personnel du Centre 100. Octroi d'un congé parental, sous forme d'interruption complète de carrière à une opératrice du Centre 100. SI/GRH 11748

ADOPTÉ – 166^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Département Centre 100. Prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100. SI/GRH 13/GEN/RINSIS

ADOPTÉ – 167^e annexe

88^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e
3142-3180-3314(2)-3376-3325-3454-3502-3481(3)-3410-3378-3406-3501-3549.

ADOPTÉ – 168^e à 183^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e/1^e 3316-3033-3502(2)-3476-3609-3726-3543-3260-3483.

ADOPTÉ – 184^e à 193^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Détachement à la Province d'une institutrice maternelle définitive pour 13 périodes.
8^e/1^e 7952

ADOPTÉ – 194^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e
3528-3482-3350-3349-3338-3381-3375-3669(2)-3331-3527-3292-3475(2)-3373-
3676(2)-3310-3675-3725-3617.

ADOPTÉ – 195^e à 215^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs/trices primaires.
8^e/1^e 3733-3349-3279-3232-3306-3282-~~3675~~-3135-3352-3435-3516-3724-3284-
3283-7269-7508.

ADOPTÉ – 216^e à 230^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignations de directeurs/trices d'école à titre temporaire. 8^e/1^e 6889-7802

ADOPTÉ – 231^e et 232^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour l'année scolaire 2008-2009. 8^e/1^e 1263

ADOPTÉ – 233^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres de psychomotricité. 8^e/1^e 3691-3359

ADOPTÉ – 234^e et 235^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 3358

ADOPTÉ – 236^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 3358-3548(3)-3568(3)-3359(2)-3694-3691.

ADOPTÉ – 237^e à 247^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 2008-2009. 8^e/1^e 103

ADOPTÉ – 248^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de seconde langue. 8^e/1^e 3723/3724-3638

ADOPTÉ – 249^e à 251^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de seconde langue. 8^e/1^e 3638(2)-3695

ADOPTÉ – 249^e à 251^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de type I d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6267

ADOPTÉ – 255^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour l'année scolaire 2008-2009. 8^e/1^e 113

ADOPTÉ – 256^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- p) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e/1^e 3138-3411(2)-3336(2)-3580-3706.

ADOPTÉ – 257^e à 263^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- q) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e/1^e 3138-3411

ADOPTÉ – 264^e et 265^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- r) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3047

ADOPTÉ – 266^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- s) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 5543

ADOPTÉ – 267^e annexe

89^e objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation d'une directrice d'école à titre temporaire. 8^e/2^e 6431

ADOPTÉ – 268^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Nomination d'une directrice d'école à titre définitif. 8^e/2^e 6431a

ADOPTÉ – 269^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

90^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e/2^e 6471

ADOPTE – 270^e annexe

91^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Démission honorable d'un professeur de piano. 8^e/2^e 8046

ADOPTE – 271^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'un congé en vue d'exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire – prolongation. 8^e/2^e 3024

ADOPTE – 272^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 8531

ADOPTE – 273^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 8532

ADOPTE – 274^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de piano et d'ensemble instrumental, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e

ADOPTE – 275^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e/2^e

ADOPTÉ – 276^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

92^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Démission honorable d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8169

ADOPTÉ – 277^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

93^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – MONSFORMATIONS. Démission honorable d'un chargé de cours techniques.
8^e/2^e 8169a

ADOPTÉ – 278^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

94^e objet : Démission et remplacement d'un Administrateur au Conseil d'Administration de Toit & Moi. Cellule Logement RF/CL/AA/FL/10/08

ADOPTÉ – 279^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

95^e objet : Conseil de Direction du Parc Scientifique de Mons. Démission d'un représentant de la Ville de Mons - désignation d'un nouveau représentant. Développement Économique AED/32/SG//MRD

ADOPTÉ – 280^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

96° objet : Création d'une Maison communale d'Accueil pour l'Enfance à la rue de la Croix-Rouge, 4 à Mons. Désignation des 3 représentants de la Ville de Mons à l'Assemblée générale de la MCAE « Les P'tits Lumeçons ». Mobilité Jeunesse

ADOPTE – 281° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

97° objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'un congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière à accorder à une puéricultrice.
GRH 12130.fc

ADOPTE – 282° annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2008.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====